



F A É C U M

L'AUGMENTATION DE LA COTISATION **ÉTUDIANTE AUX SAÉ**

**FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES
DU CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

Adopté à la 520^e séance du conseil central

Le 10 février 2016

Rédaction :

Andréanne St-Gelais, coordonnatrice aux affaires universitaires

Révision :

Isabelle Cyr, agente de liaison SAÉ

Kate Bazinet, attachée aux affaires universitaires

Le contenu de ce document ne représente pas nécessairement le point de vue de l'auteur.

Ce document a été adopté lors de la 520^e séance ordinaire du conseil central, le 10 février 2016.

FAÉCUM

3200, rue Jean-Brillant, local B-1265
Montréal, QC, H3T 1N8

Tél. 514 343-5947 □ Fax. 514 343-7690

www.faecum.qc.ca

info@faecum.qc.ca

Depuis 1976, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) représente, par l'intermédiaire de 82 associations étudiantes, 40 000 étudiants et étudiantes de l'Université de Montréal. Elle a pour mission la défense des droits et intérêts de ses membres dans les sphères universitaire et sociale. Elle vise aussi, par l'entremise de ses services et de ses différentes activités socioculturelles, à améliorer le passage de la population étudiante à l'Université de Montréal. La FAÉCUM est la plus importante association étudiante de campus au Québec.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	6
1. DES « FRAIS DE SERVICES AUX ÉTUDIANTS [ET AUX ÉTUDIANTES] » DIVISÉS	7
2. DES SERVICES UTILISÉS ET PERTINENTS	9
3. UNE COTISATION ÉQUITABLE POUR TOUS ET TOUTES	18
4. DES NÉGOCIATIONS AVANTAGEUSES	29
4.1. Une indexation dans la bonne case budgétaire	29
4.2. Des subventions indexées	31
4.3. Un comité décisionnel	35
4.4. Une entente sur le montant total des frais	36
4.5. Des frais supplémentaires à redistribuer	36
CONCLUSION	39
RAPPEL DES RECOMMANDATIONS	40
BIBLIOGRAPHIE	43
ANNEXE A : QUESTIONNAIRE	46

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : « Frais de services aux étudiants [et aux étudiantes] » selon le cycle et le statut d'études pour l'année universitaire 2015-2016.

Tableau 2 : Principales sources de financement des SAÉ et du CEPSUM pour l'année 2015-2016.

Tableau 3 : Montants des frais des SAÉ et du CEPSUM après la division des « frais de services aux étudiants [et aux étudiantes] » selon le statut et le cycle d'études pour l'année universitaire 2015-2016.

Tableau 4 : Pondération selon le statut.

Tableau 5 : Pondération selon le cycle d'études.

Tableau 6 : Pondération selon la provenance facultaire.

Tableau 7 a : Utilisation et pertinence des services offerts par les SAÉ.

Tableau 7 b : Analyse des services les moins utilisés.

Tableau 7 c : Analyse du service le moins pertinent.

Tableau 8 : Différences au niveau de l'accès aux services et de la tarification selon la contribution aux SAÉ.

Tableau 9 : Différence au niveau de la tarification des différents services selon la contribution aux SAÉ.

Tableau 10 : Utilisation des SAÉ par les étudiants et les étudiantes en rédaction.

Tableau 11 a : Utilisation des services surtarifiés des SAÉ par les étudiants et les étudiantes en rédaction.

Tableau 11 b : Utilisation des services surtarifiés des SAÉ par les étudiants et les étudiantes en rédaction.

Tableau 12 : Tarif chargé aux étudiants et aux étudiantes en rédaction pour l'utilisation des services surtarifiés des SAÉ.

Tableau 13 : Tarif supplémentaire chargé aux étudiants et aux étudiantes en rédaction pour l'utilisation des services surtarifiés des SAÉ.

Tableau 14 : Comparaison du tarif total entre le tarif cotisant et le tarif non cotisant pour l'utilisation des services surtarifiés des SAÉ.

Tableau 15 : Raisons pour lesquelles les étudiants et les étudiantes en rédaction n'utilisent pas davantage les SAÉ.

Tableau 16 : Division des « frais de services aux étudiants [et aux étudiantes] » selon leur statut.

Tableau 17 a : Manque à gagner qui est engendré par l'attribution de l'indexation des « frais de services aux étudiants [et aux étudiantes] » à d'autres postes budgétaires.

Tableau 17 b : Manque à gagner indexé qui est engendré par l'attribution de l'indexation des « frais de services aux étudiants [et aux étudiantes] » à d'autres postes budgétaires.

Tableau 18 a : Manque à gagner pour la subvention servant à couvrir les coûts relatifs à l'utilisation du volet santé physique du CSCP par le personnel de l'Université.

Tableau 18 b : Manque à gagner pour la subvention de soutien à la réussite étudiante.

Tableau 19 : Montant des dépenses à couvrir par la subvention de l'Université de Montréal pour l'utilisation du volet santé physique du CSCP.

Tableau 20 : Manque à gagner pour les contributions des écoles affiliées.

Tableau 21 : Montant total de la cotisation aux « frais de services aux étudiants [et aux étudiantes] » et des frais supplémentaires chargés par le CEPSUM selon le statut étudiant et le cycle d'études.

INTRODUCTION

Le budget des services aux étudiants [et aux étudiantes] (SAÉ) provient essentiellement de 4 sources de revenus : la subvention gouvernementale, la contribution de l'Université, les revenus d'activités ainsi que les cotisations étudiantes qui sont des frais institutionnels obligatoires (FIO) payés à même la facture étudiante. Les cotisations étudiantes constituent la principale source de financement des services aux étudiants [et aux étudiantes]. Puisque les cotisations versées aux SAÉ sont des FIO, toute augmentation au-delà de l'indexation prévue par le ministère doit être faite par entente avec les associations étudiantes concernées, entre autres la FAÉCUM. Toutefois, si une telle entente était refusée, rien n'empêcherait les SAÉ de couper unilatéralement dans l'offre de services.

Cet avis sur l'augmentation de la cotisation aux Services aux étudiants [et aux étudiantes] (SAÉ) s'inscrit dans un contexte budgétaire très précis. En 2014-2015, les Services aux étudiants [et aux étudiantes] (SAÉ) ont présenté un budget déficitaire. Depuis la dernière hausse de cotisation des SAÉ en 2009, c'était la première fois qu'une telle situation se produisait. Le budget présenté pour l'année 2015-2016 est, lui aussi, déficitaire. Cela s'explique par la croissance continue de dépenses non compressibles en ce qui concerne des ressources humaines employées par les SAÉ et l'absence d'une croissance équivalente au niveau des revenus. Au cours des années antérieures, l'augmentation de l'effectif étudiant a aidé à pallier l'augmentation des dépenses des SAÉ. Cependant, cela n'est plus le cas puisque l'administration de l'Université prévoit l'atteinte d'un plateau de l'effectif étudiant. Déjà, la croissance de l'effectif étudiant en 2015-2016 a été nettement moins grande que lors des années précédentes.

Les déficits budgétaires des deux dernières années ont pu être comblés par le fonds de relance des SAÉ, un fonds constitué à partir des surplus budgétaires effectués au cours des premières années suivant la hausse de la cotisation en 2009. Toutefois, l'argent disponible dans le fonds de relance ne suffit plus à couvrir les déficits des SAÉ. Si rien n'est fait pour rétablir la situation, l'offre de services devra être réduite.

Ces éléments réunis ont donc amené les SAÉ à proposer une augmentation de la cotisation étudiante afin de maintenir l'offre de services. Les discussions à cet effet auront lieu au cours de la session d'hiver 2016. Afin d'avoir un avis éclairé sur la question, la FAÉCUM a récolté, par le biais d'un sondage, des données sur l'utilisation et la pertinence des différents services offerts par les SAÉ. Cet avis a donc pour but d'identifier les demandes des étudiants et des étudiantes membres de la FAÉCUM au sujet des SAÉ en observant plusieurs éléments : la division des « frais de services aux étudiants [et aux étudiantes] », l'utilisation et la pertinence des services, l'obtention d'une cotisation équitable pour tous et toutes ainsi que les différents avantages qu'il serait possible d'obtenir lors des négociations.

1. DES « FRAIS DE SERVICES AUX ÉTUDIANTS [ET AUX ÉTUDIANTES] » DIVISÉS

Sur la facture étudiante 2015-2016, des « frais de services aux étudiants [et aux étudiantes] » de 8,56 \$ par crédit sont facturés à l'ensemble des étudiants et des étudiantes au premier cycle jusqu'à un maximum de 128,40 \$ par trimestre. Pour ceux et celles étudiant aux cycles supérieurs, les frais sont de 128,40 \$ lors d'un trimestre à temps plein et de 64,20 \$ lors d'un trimestre à demi temps (Université de Montréal 2016 a). Le tableau 1 résume cette situation.

Tableau 1 : « Frais de services aux étudiants [et aux étudiantes] » selon le cycle et le statut d'études pour l'année universitaire 2015-2016.

	1 ^{er} cycle	2 ^e et 3 ^e cycle
Temps plein	8,56 \$/crédit	128,40 \$
Temps partiel/Demi temps	128,40 \$ maximum	64,20 \$

(Université de Montréal 2016 a).

Ces frais chargés par l'Université de Montréal servent à financer, en partie, les Services aux étudiants [et aux étudiantes] (SAÉ) ainsi que le Centre d'éducation physique et des sports (CEPSUM). Du montant total des cotisations amassées, le tiers est versé au CEPSUM et les deux tiers restants sont attribués aux SAÉ. Cette répartition des coûts a une origine historique. En effet, entre 1968 et 1999, le CEPSUM, alors appelé « Service des sports » relevait des SAÉ et sa gestion était assurée, dès 1988, par un comité de cogestion ayant une composition majoritairement étudiante. En 1997, la désuétude des équipements et le vieillissement des installations entraînent l'embauche, par l'Université de Montréal, de la firme externe Hermès dont le mandat est « d'évaluer toutes les possibilités de rentabilisation du centre sportif » (FAÉCUM 2005). Un groupe de travail est alors créé pour étudier les recommandations de la firme. En 1999, l'une des principales recommandations, celle de la mise sur pied d'un Centre autonome de gestion (CAG) pour le CEPSUM est retenue autant par le groupe de travail que par le conseil exécutif de l'Université. Le CAG est donc mis sur pied sous la forme d'un conseil d'administration et d'une comptabilité entièrement indépendante des SAÉ et est dorénavant « soumis aux impératifs d'autofinancement » (FAÉCUM 2005). C'est à ce moment que la répartition des cotisations étudiantes est établie, à la suite d'une consultation des deux directions et à une évaluation de leurs besoins respectifs (FAÉCUM 2002). C'est donc pour cette raison qu'encore aujourd'hui, les SAÉ versent au CEPSUM le tiers des cotisations récoltées auprès de l'ensemble des étudiants et des étudiantes. Cette situation est illogique puisque le CEPSUM, un organisme indépendant des SAÉ d'un point de vue financier depuis plusieurs années, dépend toujours de ceux-ci pour le prélèvement de leurs cotisations étudiantes. De plus, comme on peut le voir au tableau 2, les cotisations étudiantes représentent une importante portion du budget de ces deux organismes, voire la majeure source de financement dans le cas des SAÉ.

Tableau 2 : Principales sources de financement des SAÉ et du CEPSUM pour l'année 2015-2016.

		SAÉ ¹	CEPSUM ²
Cotisations étudiantes		6 244 000 \$*	3 286 823 \$*
Subvention de l'Université de Montréal		550 000 \$	
Subvention du gouvernement du Québec**	UdeM	2 914 000 \$	
	HEC		206 834 \$ ³
	Poly		145 962 \$ ⁴
Revenus d'activités		1 718 000 \$	7 843 000 \$
Contributions des Écoles affiliées	HEC	70 000 \$	709 981 \$ ⁴
	Poly	70 000 \$	538 682 \$ ⁴
Total		11 566 000 \$	12 731 795 \$

¹ Budget prévisionnel 2015-2016. Adopté lors de la 71^e séance du Conseil des Services aux étudiants.

² Budget prévisionnel 2015-2016. Adopté lors de la séance du 17 mars 2015 du comité Finances et Ressources.

³ Informations obtenues lors d'une conversation téléphonique avec Claudia Gauthier, directrice administrative du CEPSUM. 23 juillet 2015.

⁴ Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec. Année universitaire 2014-2015.

* Calculé selon une estimation de l'effectif étudiant pour l'année scolaire 2015-2016.

** Prévisions basées selon le calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2014-2015.

La répartition actuelle des cotisations étudiantes entre les SAÉ et le CEPSUM entraîne certaines problématiques, particulièrement lorsque l'un des deux organismes est en difficulté financière et souhaite, afin de rétablir sa situation budgétaire, augmenter la cotisation étudiante. Puisque les « frais de services aux étudiants [et aux étudiantes] » sont des frais institutionnels obligatoires (FIO), leur augmentation est régie par l'article 3.3 des règles budgétaires du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR). Ainsi, toute augmentation effectuée au-delà du taux d'indexation prévu par le ministère doit être faite par une entente « avec les [représentantes et les] représentants autorisés [des] étudiants [et des étudiantes] » (Gouvernement du Québec 2015), dans ce cas, avec la FAÉCUM, qui représente la communauté étudiante des 1^{er}, 2^e et 3^e cycles, et avec l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente (AGEEFEP), qui représente les étudiants et les étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente. Toutefois, il est actuellement impossible d'augmenter le financement des SAÉ ou du CEPSUM de manière individuelle en concluant une entente avec un seul des deux organismes. En effet, la répartition des cotisations fait en sorte que la conclusion d'une entente d'augmentation des « frais de services aux étudiants [et aux étudiantes] » renfloue les coffres du CEPSUM ainsi que des SAÉ. Cela mène à des situations incongrues où la conclusion d'une entente fait grimper la facture des étudiants et des étudiantes alors que les cotisations supplémentaires sont, en partie, versées à un organisme sans difficulté budgétaire.

La séparation des « frais de services aux étudiants [et aux étudiantes] » en deux FIO distincts, l'un pour le CEPSUM et l'autre pour les SAÉ, permettrait de régler cette problématique de manière définitive, et ce, sans aucun changement au montant total de la facture étudiante. Le tableau 3 permet de voir les montants,

calculés à partir de la répartition budgétaire actuelle, qui seraient facturés aux étudiants et aux étudiantes pour ces deux nouveaux FIO pour l'année universitaire 2015-2016.

Tableau 3 : Montants des frais des SAÉ et du CEPsum après la division des « frais de services aux étudiants [et aux étudiantes] » selon le statut et le cycle d'études pour l'année universitaire 2015-2016.

	SAÉ		CEPSUM	
	1 ^{er} cycle	2 ^e et 3 ^e cycle	1 ^{er} cycle	2 ^e et 3 ^e cycle
Temps plein	5,71 \$/crédit	85,60 \$	2,85 \$/crédit	42,80 \$
Temps partiel/Demi temps	85,60 \$ max	42,80 \$	42,80 \$ max	21,40 \$

Recommandation 1

Que les « frais de services aux étudiants [et aux étudiantes] » soient divisés en deux frais institutionnels obligatoires distincts : l'un pour le Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal (CEPSUM) et l'autre pour les Services aux étudiants [et aux étudiantes] (SAÉ).

Recommandation 2

Que les montants des frais institutionnels obligatoires des Services aux étudiants [et aux étudiantes] (SAÉ) pour l'année universitaire 2015-2016 soient de 5,71 \$ par crédit jusqu'à un maximum de 85,60 \$ pour les étudiantes et les étudiants au premier cycle et qu'ils soient respectivement de 42,80 \$ et de 85,60 \$ pour celles et ceux qui étudient à temps partiel ou à temps plein aux cycles supérieurs.

Recommandation 3

Que les montants des frais institutionnels obligatoires du Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal (CEPSUM) pour l'année universitaire 2015-2016 soient de 2,85 \$ par crédit jusqu'à un maximum de 42,80 \$ pour les étudiantes et les étudiants au premier cycle et qu'ils soient respectivement de 21,40 \$ et de 42,80 \$ pour celles et ceux qui étudient à temps partiel ou à temps plein aux cycles supérieurs.

2. DES SERVICES UTILISÉS ET PERTINENTS

Les données présentées dans cette section et dans la section suivante sont issues d'un sondage effectué par la FAÉCUM auprès de ses 39 390 membres entre le 28 octobre et le 25 novembre 2015. Au total, 2 218 personnes ont rempli le questionnaire, soit un taux de réponse de 5,63 %. Afin de pouvoir comparer nos données avec celles récoltées par les SAÉ¹, elles ont été pondérées en utilisant la même méthode et les mêmes données que lors de leur dernier sondage (Zins Beauchesne 2015). Ainsi, un indice de pondération

¹ Au cours du trimestre d'hiver 2015, les SAÉ ont effectué un sondage interne, intitulé « La voix de l'étudiant », afin de connaître la notoriété, l'usage et la satisfaction des étudiants et des étudiantes relativement aux SAÉ.

a été attribué à chacun des participants et à chacune des participantes selon son statut étudiant, son cycle d'études et sa provenance facultaire. Ces indices ont été obtenus en établissant la proportion entre le nombre de personnes de l'échantillon ayant un statut, un cycle et une appartenance facultaire donné et le nombre de personnes ayant les mêmes caractéristiques dans l'ensemble de la population à l'étude. Les tableaux 4, 5 et 6 permettent de comparer la population à l'étude, l'échantillon récolté et la pondération effectuée. Le questionnaire complet utilisé pour le sondage est disponible à l'annexe A.

Tableau 4 : Pondération selon le statut.

Statut	Population à l'étude*		Échantillon		Échantillon pondéré	
	n	%	n	%	n	%
Temps plein	32 572	74,37	2 023	91,21	1 650	74,37
Temps partiel	8 618	19,68	90	4,06	436	19,68
Rédaction	2 606	5,95	105	4,73	132	5,95
Total	43 796	100,00	2 218	100,00	2 218	100,00

* (SAÉ 2015 a).

Tableau 5 : Pondération selon le cycle d'études.

Cycle	Population à l'étude*		Échantillon		Échantillon pondéré	
	n	%	n	%	n	%
1 ^{er} cycle	30 872	70,49	1 631	73,53	1 563	70,49
2 ^e cycle	10 034	22,91	407	18,35	508	22,91
3 ^e cycle	2 809	6,60	180	8,12	146	6,60
Total	43 796	100,00	2 218	100,00	2 218	100,00

* (SAÉ 2015 a).

Tableau 6 : Pondération selon la provenance facultaire.

Faculté	Population à l'étude*		Échantillon		Échantillon pondéré	
	n	%	n	%	n	%
Aménagement	1 494	3,87	67	3,02	86	3,87
Arts et sciences (FAS)	20 152	52,17	982	44,27	1 157	52,17
Droit	1 855	4,80	76	3,43	107	4,80
École de santé publique (ESPUM)	704	1,82	34	1,53	40	1,82
Études supérieures et postdoctorales (FESP)	59	0,15	60	2,71	3	0,15
Département de kinésiologie	457	1,18	30	1,35	26	1,18
Médecine	4 862	12,59	412	18,58	279	12,59
Médecine dentaire	473	1,22	28	1,26	27	1,22
Médecine vétérinaire	646	1,67	33	1,49	37	1,67
Musique	685	1,77	12	0,54	39	1,77
École d'optométrie	285	0,74	21	0,95	16	0,74
Pharmacie	1 390	3,60	104	4,69	80	3,60
Sciences de l'éducation	3 767	9,75	260	11,72	216	9,75
Sciences infirmières	1 655	4,28	95	4,28	95	4,28
Théologie et sciences des religions	147	0,38	4	0,18	8	0,38

Total	38 631	100,00	2 218	100,00	2 218	100,00
--------------	--------	--------	-------	--------	-------	--------

* (SAÉ 2015 a).

Les résultats du sondage présenté dans cet avis doivent être interprétés de façon consciencieuse puisque l'on y retrouve la présence de quelques biais. D'abord, la publicité entourant le sondage était axée sur les termes « Services aux étudiants [et aux étudiantes] » ainsi que sur l'acronyme « SAÉ » (FAÉCUM 2015). Ainsi, il est probable que les étudiantes et les étudiants qui utilisent déjà les SAÉ aient été davantage motivés à remplir le questionnaire. Cette situation est sans doute accentuée chez les populations traditionnellement plus difficiles à rejoindre tels les étudiants et les étudiantes en rédaction. Ainsi, le nombre pondéré d'étudiants et d'étudiantes en rédaction qui utilisent les services pourrait être estimé à la hausse. Toutefois, ce biais a toutefois été minimisé par les explications écrites se retrouvant sur les pages du site internet de la FAÉCUM ainsi que dans le texte des courriels d'invitation envoyés à l'ensemble des étudiants et des étudiantes. Des explications verbales ont également pu être fournies à certains étudiants ou à certaines étudiantes lors des séances de tractage. De plus, afin d'informer plus spécifiquement les étudiants et les étudiantes en rédaction, une page internet spécifique à leur situation particulière a été créée, puis diffusée sur les réseaux sociaux. Ensuite, le taux de réponse de 5,63 % est plus bas que celui de 8,00 % visé au départ. Malgré cela, comme on peut le constater au tableau 6, des personnes appartenant à l'ensemble des facultés de l'Université ont pu être sondées, ce qui indique somme toute une bonne représentativité des résultats. Finalement, il faut également noter que l'utilisation d'une technique de pondération, bien qu'elle permette de faire des analyses essentielles sur l'ensemble de la population étudiante, peut également amplifier les différents biais présents au sein des résultats.

Les SAÉ offrent une très large gamme de services. Au total, on en dénombre 106, divisés en quatre secteurs : « Accueil et intégration », « Ressources socioéconomiques », « Centre de santé et de consultation psychologique (CSCP) » et « Centre étudiant de soutien à la réussite (CÉSAR) » (SAÉ 2016 a). Les questions du sondage ont été conçues de façon à obtenir des données au sujet de l'utilisation, par l'ensemble de la communauté étudiante, des différents services offerts par les SAÉ ainsi qu'une évaluation de leur niveau de pertinence. Ces données peuvent donc être utilisées afin de déterminer s'il est davantage souhaitable que l'ensemble des services offerts par les SAÉ soit conservé, ce qui impliquerait une augmentation de la cotisation étudiante, ou encore si certains d'entre eux devraient être éliminés afin de diminuer les dépenses des SAÉ et ainsi éviter l'augmentation de la cotisation. Le tableau 7 a présente les données qui ont été récoltées à cet effet.

La première colonne du tableau liste l'ensemble des services offerts par les SAÉ. La deuxième colonne indique le nombre total de personnes qui ont indiqué avoir utilisé le service, alors que la troisième colonne présente leur proportion au sein de l'ensemble des 43 796 étudiants et étudiantes membres de la FAÉCUM. Les colonnes 4 à 7 présentent les résultats obtenus au sujet de la pertinence des différents services, d'abord à l'aide du nombre total de personnes puis selon leur proportion au sein de l'ensemble de la communauté

étudiante. L'échelle utilisée dans le questionnaire est une échelle Likert bipolaire à six niveaux allant de « 0 : Pas du tout pertinent » à « 5 : Très pertinent ». Ainsi, l'attribution sur l'échelle d'un score de « 0 », « 1 » ou « 2 » correspond à un service qui n'est pas pertinent aux yeux de la personne sondée alors qu'un score de « 3 », « 4 » ou « 5 » correspond à un service qui est pertinent. Il est à noter que l'échelle ne comporte pas de choix central ou « neutre » afin d'éviter les biais de tendance centrale. Les participantes et les participants n'étaient toutefois pas obligés de répondre à ces questions, c'est pourquoi l'addition des deux dernières colonnes n'équivaut pas à 100 %.

On constate facilement que le taux d'utilisation varie grandement d'un service à l'autre, se situant même parfois sous la barre du 1,00 % alors que la pertinence elle, demeure toujours supérieure à la barre du 50,00 %. La très faible utilisation de certains services peut paraître problématique. Toutefois, ces services sont habituellement autofinancés ou destinés à une population spécifique. Ils répondent donc à un besoin précis partagé par un sous-groupe défini de la communauté étudiante. Bien que ces services soient moins utilisés par l'ensemble de la population étudiante, tous et toutes semblent reconnaître qu'ils sont néanmoins pertinents.

Tableau 7 a : Utilisation et pertinence des services offerts par les SAÉ.

Services	Nombre total pondéré de personnes ayant utilisé le service (n = 43 796)	Pourcentage de personnes ayant utilisé le service*	Nombre de personnes ayant attribué une cote donnée à la pertinence du service (n = 43 796)		Pourcentage de personnes ayant attribué une cote donnée à la pertinence du service*	
			0-1-2	3-4-5	0-1-2	3-4-5
ACCUEIL ET INTÉGRATION						
Carrefour SAÉ	18 377	41,96 %	2 958	33 131	6,75 %	75,65 %
Action humanitaire et communautaire (AHC)	5 728	13,08 %	4 873	30 013	11,13 %	68,53 %
Programme Passerelle	2 085	4,76 %	5 124	29 244	11,70 %	66,77 %
Jumelage interlinguistique	1 028	2,35 %	5 184	29 279	11,84 %	66,85 %
Popote étudiante	1 165	2,66 %	7 396	26 902	16,89 %	61,43 %
Clef des champs	620	1,42 %	9 690	24 538	22,13 %	56,03 %
Atelier sud-nord	331	0,76 %	9 823	24 186	22,43 %	55,22 %
Info-stage en coopération internationale	2 070	4,73 %	4 428	29 803	10,11 %	68,05 %
Bonne boîte bonne bouffe (BBBB)	4 026	9,19 %	5 202	29 345	11,88 %	67,00 %
Paniers de Noël	3 953	9,03 %	2 817	31 791	6,43 %	72,59 %
Grands bazars étudiants	6 871	15,69 %	4 646	30 174	10,61 %	68,90 %
Semaine interculturelle	5 890	13,45 %	5 472	29 257	12,49 %	66,80 %
Journées de l'AHC et journées de l'action bénévole	1 892	4,32 %	5 941	28 093	13,57 %	64,15 %
Programme écoute-référence	698	1,59 %	4 625	29 611	10,56 %	67,61 %

Services	Nombre total pondéré de personnes ayant utilisé le service (n = 43 796)	Pourcentage de personnes ayant utilisé le service*	Nombre de personnes ayant attribué une cote donnée à la pertinence du service (n = 43 796)		Pourcentage de personnes ayant attribué une cote donnée à la pertinence du service*	
			0-1-2	3-4-5	0-1-2	3-4-5
Programme études-famille	705	1,61 %	4 666	29 679	10,65 %	67,77 %
Bénévoles +	770	1,76 %	6 336	28 029	14,47 %	64,00 %
Journal <i>La Cohue</i>	2 187	4,99 %	11 151	23 166	25,46 %	52,90 %
Centre de soutien aux regroupements étudiants (CSRE)	1 057	2,41 %	6 698	27 563	15,29 %	62,93 %
Logement hors campus	6 518	14,88 %	2 939	31 496	6,71 %	71,92 %
Conseils	2 889	6,60 %	3 637	30 722	8,30 %	70,15 %
Banque de logement	7 082	16,17 %	2 908	31 875	6,64 %	72,78 %
Maison internationale	7 237	16,52 %	2 356	31 820	5,38 %	72,66 %
Informations, conseils, formations pré-départ et soutien à l'étranger	6 224	14,21 %	2 365	32 163	5,40 %	73,44 %
Bourses et financement	7 221	16,49 %	1 569	33 341	3,58 %	76,13 %
Programme d'échanges d'étudiants, projets de courte durée, stages, séjours de recherche et cotutelle	4 367	9,97 %	1 745	32 714	3,98 %	74,70 %
Semaine de l'éducation internationale	2 444	5,58 %	4 126	30 135	9,42 %	68,81 %
Activités culturelles	13 785	31,48 %	2 883	31 502	6,58 %	71,93 %
Ciné-campus	9 856	22,50 %	4 445	30 352	10,15 %	69,30 %
Centre d'essai	2 624	5,99 %	4 926	29 329	11,25 %	66,97 %
UdeM en spectacle	2 564	5,85 %	4 791	29 514	10,94 %	67,39 %
Mode et création	421	0,96 %	6 228	27 959	14,22 %	63,84 %
Langues	2 385	5,45 %	1 276	31 370	2,91 %	71,63 %
Cinéma	993	2,27 %	4 605	29 694	10,51 %	67,80 %
Danse	1 786	4,08 %	4 789	29 572	10,93 %	67,52 %
Théâtre	983	2,24 %	4 739	29 498	10,82 %	67,35 %
Photographie	1 098	2,51 %	4 253	30 033	9,71 %	68,57 %
Arts visuels	567	1,29 %	5 048	29 229	11,53 %	66,74 %
Musique	1 566	3,58 %	4 415	29 892	10,08 %	68,25 %
Médias et communication	1 485	3,39 %	4 152	30 101	9,48 %	68,73 %
Bureau des étudiants internationaux (BEI)	4 103	9,37 %	2 949	31 765	6,73 %	72,53 %
Rencontre d'informations, ateliers d'accueil et webinaires	4 845	11,06 %	3 155	31 709	7,20 %	72,40 %
Semaine et journée d'accueil pour les étudiantes et les étudiants étrangers	3 545	8,09 %	2 935	31 998	6,70 %	73,06 %
Visites guidées du campus	4 871	11,12 %	3 155	31 654	7,20 %	72,28 %

Services	Nombre total pondéré de personnes ayant utilisé le service (n = 43 796)	Pourcentage de personnes ayant utilisé le service*	Nombre de personnes ayant attribué une cote donnée à la pertinence du service (n = 43 796)		Pourcentage de personnes ayant attribué une cote donnée à la pertinence du service*	
			0-1-2	3-4-5	0-1-2	3-4-5
5 à 7 du BEI, sorties et activités	2 010	4,59 %	5 212	29 402	11,90 %	67,13 %
Bulletin d'informations <i>L'International</i>	1 504	3,43 %	6 720	27 748	15,34 %	63,36 %
RESSOURCES SOCIOÉCONOMIQUES						
Programmes études-travail	2 942	6,72 %	1 760	32 262	4,02 %	73,66 %
Bureau de l'aide financière (BAF)	13 151	30,03 %	1 471	33 099	3,36 %	75,58 %
Conseils et consultations individuelles	5 340	12,19 %	1 605	32 488	3,66 %	74,18 %
Séances d'informations	4 176	9,54 %	2 248	32 046	5,13 %	73,17 %
Aide financière aux études	13 837	31,59 %	1 150	33 708	2,63 %	76,97 %
Prêts de dépannage	544	1,24 %	1 864	31 866	4,26 %	72,76 %
Ententes de paiement pour frais de scolarité	1 303	2,98 %	1 937	32 006	4,42 %	73,08 %
E-bulletin	1 633	3,73 %	5 302	28 553	12,11 %	65,20 %
Bourses d'études	11 502	26,26 %	1 178	33 331	2,69 %	76,11 %
Ateliers et séances d'informations	5 536	12,64 %	2 071	32 443	4,73 %	74,08 %
Consultations individuelles, aide et conseils à la préparation des dossiers de candidature	2 395	5,47 %	1 754	32 282	4,00 %	73,71 %
Répertoire de bourses en ligne	17 992	41,08 %	1 898	33 246	4,33 %	75,91 %
CENTRE DE SANTÉ ET DE CONSULTATION PSYCHOLOGIQUE (CSCP)						
Consultation psychologique	4 275	9,76 %	1 202	33 118	2,74 %	75,62 %
Groupes de soutien	554	1,26 %	1 345	32 624	3,07 %	74,49 %
Prévention du suicide	147	0,34 %	1 457	32 538	3,33 %	74,29 %
Pleine conscience	991	2,26 %	2 295	31 858	5,24 %	72,74 %
Troubles du sommeil	218	0,50 %	2 002	32 004	4,57 %	73,08 %
Troubles alimentaires	254	0,58 %	1 583	32 351	3,61 %	73,87 %
Activités de prévention	728	1,66 %	1 768	32 379	4,04 %	73,93 %
Nutrition	1 424	3,25 %	3 993	30 136	9,12 %	68,81 %
Duels culinaires	559	1,28 %	8 454	25 470	19,30 %	58,16 %
Consultations individuelles	901	2,06 %	4 606	29 454	10,52 %	67,25 %
Concours de recettes étudiantes	534	1,22 %	8 270	25 762	18,88 %	58,82 %
Analyses de laboratoire	3 258	7,44 %	1 856	32 304	4,24 %	73,76 %

Services	Nombre total pondéré de personnes ayant utilisé le service (n = 43 796)	Pourcentage de personnes ayant utilisé le service*	Nombre de personnes ayant attribué une cote donnée à la pertinence du service (n = 43 796)		Pourcentage de personnes ayant attribué une cote donnée à la pertinence du service*	
			0-1-2	3-4-5	0-1-2	3-4-5
Consultations médicales	8 064	18,41 %	974	33 457	2,22 %	76,39 %
Urgence mineure	5 613	12,82 %	1 107	33 269	2,53 %	75,96 %
Consultation médicale sur rendez-vous	5 686	12,98 %	1 056	33 281	2,41 %	75,99 %
Dermatologie	962	2,20 %	1 954	32 135	4,46 %	73,37 %
Psychiatrie	805	1,84 %	1 340	32 770	3,06 %	74,82 %
Soins infirmiers et vaccination	2 746	6,27 %	1 094	33 220	2,50 %	75,85 %
Physiothérapie	2 461	5,62 %	1 462	32 733	3,34 %	74,74 %
CENTRE ÉTUDIANT DE SOUTIEN À LA RÉUSSITE (CÉSAR)						
Soutien aux étudiants en situation de handicap (SESH)	1 464	3,34 %	1 449	32 692	3,31 %	74,65 %
Conseils et consultations individuelles	1 614	3,69 %	1 624	32 445	3,71 %	74,08 %
Ateliers	483	1,10 %	2 268	31 621	5,18 %	72,20 %
Groupe d'entraide	183	0,42 %	2 087	31 792	4,77 %	72,59 %
Salons des technologies	196	0,45 %	2 778	30 967	6,34 %	70,71 %
Soutien à l'apprentissage	2 144	4,90 %	1 759	32 206	4,02 %	73,54 %
Ateliers et Midi Études +	1 239	2,83 %	2 645	31 332	6,04 %	71,54 %
Consultations individuelles	1 366	3,12 %	1 935	32 014	4,42 %	73,10 %
Évaluation neuropsychologique	431	0,98 %	2 167	31 810	4,95 %	72,63 %
Orthopédagogie	534	1,22 %	2 328	31 648	5,32 %	72,26 %
Orientation scolaire et professionnelle	6 282	14,34 %	1 941	32 191	4,43 %	73,50 %
Ateliers	1 307	2,98 %	3 220	30 729	7,35 %	70,16 %
Consultations individuelles	5 554	12,68 %	1 994	32 087	4,55 %	73,26 %
Semaine du choix de carrière	1 630	3,72 %	3 115	30 735	7,11 %	70,18 %
Mentorat (Projet Télémaque)	467	1,07 %	3 271	30 527	7,47 %	69,70 %
Informations scolaire et professionnelle	3 566	8,14 %	2 610	31 533	5,96 %	72,00 %
Ateliers et Midi Information scolaire et professionnelle	1 233	2,82 %	3 775	30 128	8,62 %	68,79 %
Consultations individuelles	2 384	5,44 %	2 639	31 341	6,03 %	71,56 %
Salle de documentation	1 188	2,71 %	4 046	29 788	9,24 %	68,02 %
Centre de communication écrite (CCE)	2 344	5,35 %	2 440	31 554	5,57 %	72,05 %
Ateliers	1 000	2,28 %	3 109	30 729	7,10 %	70,16 %

Services	Nombre total pondéré de personnes ayant utilisé le service (n = 43 796)	Pourcentage de personnes ayant utilisé le service*	Nombre de personnes ayant attribué une cote donnée à la pertinence du service (n = 43 796)		Pourcentage de personnes ayant attribué une cote donnée à la pertinence du service*	
			0-1-2	3-4-5	0-1-2	3-4-5
Centre d'aide en français (CAF)	754	1,72 %	2 064	31 779	4,71 %	72,56 %
Francofête	945	2,16 %	6 293	27 616	14,37 %	63,06 %
Tests de français	3 326	7,59 %	3 210	30 878	7,33 %	70,50 %
Développement de carrière et employabilité	7 791	17,79 %	1 594	32 898	3,64 %	75,12 %
Alerte-emploi	11 916	27,21 %	1 676	33 226	3,83 %	75,87 %
Emplois sur le campus	5 511	12,58 %	1 771	33 035	4,04 %	75,43 %
Consultations individuelles	632	1,44 %	2 049	31 812	4,68 %	72,64 %
Ateliers d'intégration au marché du travail	511	1,17 %	2 577	31 354	5,88 %	71,59 %
Salons de l'emploi et journées carrière	4 625	10,56 %	2 252	31 933	5,14 %	72,91 %

* Les cases surlignées en rouge indiquent les services pour lesquels les données d'utilisation se situent sous la barre du 1,00 % ainsi que le service identifié comme étant le moins pertinent.

Le tableau 7 b est un sous-tableau du tableau 7 a et présente les données des services ayant un taux d'utilisation sous la barre du 1,00 %. Chacun de ces services sera analysé afin de déterminer si la faible utilisation pourrait justifier leur retrait. D'abord, l'atelier sud-nord est un service de « l'Action humanitaire et communautaire (AHC) » du secteur « Accueil et intégration » qui a pour objectif « de promouvoir la solidarité et la coopération internationale » (SAÉ 2016 b). Tout comme de nombreux autres services offerts par l'AHC, les dépenses engendrées par ce service sont minimales puisque les activités reposent essentiellement sur l'engagement bénévole des étudiantes et des étudiants impliqués au sein du service. De plus, le seul poste de ressources humaines directement relié à ce service est un emploi étudiant. Ainsi, même si ce service est peu utilisé, il est plus avantageux pour les étudiants et les étudiantes de le conserver. Ensuite, l'activité « Mode et création » est un service des « Activités culturelles » du secteur « Accueil et intégration ». Comme la majorité des ateliers offerts par les activités culturelles, il s'agit d'une activité autofinancée qui est offerte uniquement s'il y a suffisamment d'inscriptions. Ainsi, on prévoit un surplus de 18 690 \$ pour l'ensemble des ateliers offerts par les activités culturelles pour l'année universitaire 2015-2016 (SAÉ 2015 c). Les groupes de soutien pour la prévention du suicide, les troubles du sommeil et les troubles alimentaires se retrouvent tous sous le volet « Soutien psychologique » du CSCP (SAÉ 2016 c). Le groupe de soutien pour la prévention du suicide s'adresse aux professionnels et aux professionnelles de la santé et des services sociaux qui auront à intervenir auprès de personnes suicidaires. Ce service s'adresse donc à un groupe d'étudiants et d'étudiantes très spécifique. Quant aux groupes de soutien pour les troubles du sommeil et les troubles alimentaires, ils répondent à des problématiques très spécifiques qui, si elles ne sont pas adressées correctement, peuvent avoir des conséquences néfastes importantes sur la santé physique et psychologique d'une personne. Il est donc normal – et même souhaitable – que ces services soient peu utilisés, mais ils demeurent tout de même fortement pertinents. Finalement, les services du groupe

d'entraide et du salon des technologies font partie de la gamme de services offerts par le soutien aux étudiants [et aux étudiantes] en situation de handicap (SESH) tandis que l'évaluation neuropsychologie se retrouve sous le soutien à l'apprentissage. Ces trois services sont offerts au sein du CÉSAR et sont destinés aux étudiants et aux étudiantes vivant avec une situation de handicap ou un trouble d'apprentissage. Ils permettent d'assurer la réussite académique en permettant à ces étudiants et à ces étudiantes d'avoir accès à diverses ressources pour pallier leur handicap (SAÉ 2016 d). Puisque ces populations seront de plus en plus nombreuses à accéder aux études universitaires au cours des prochaines années (Université de Montréal 2015 a), il est fort pertinent que cette offre de services soit conservée aux SAÉ.

Tableau 7 b : Analyse des services les moins utilisés.

Services	Nombre total pondéré de personnes ayant utilisé le service (n = 43 796)	Pourcentage de personnes ayant utilisé le service	Nombre de personnes ayant attribué une cote donnée à la pertinence du service (n = 43 796)		Pourcentage de personnes ayant attribué une cote donnée à la pertinence du service	
			0-1-2	3-4-5	0-1-2	3-4-5
ACCUEIL ET INTÉGRATION						
Atelier sud-nord	331	0,76 %	9 823	24 186	22,43 %	55,22 %
Mode et création	421	0,96 %	6 228	27 959	14,22 %	63,84 %
CENTRE DE SANTÉ ET DE CONSULTATION PSYCHOLOGIQUE (CSCP)						
Prévention du suicide	147	0,34 %	1 457	32 538	3,33 %	74,29 %
Troubles du sommeil	218	0,50 %	2 002	32 004	4,57 %	73,08 %
Troubles alimentaires	254	0,58 %	1 583	32 351	3,61 %	73,87 %
CENTRE ÉTUDIANT DE SOUTIEN À LA RÉUSSITE (CÉSAR)						
Groupe d'entraide	183	0,42 %	2 087	31 792	4,77 %	72,59 %
Salons des technologies	196	0,45 %	2 778	30 967	6,34 %	70,71 %
Évaluation neuropsychologique	431	0,98 %	2 167	31 810	4,95 %	72,63 %

Le tableau 7 c est également un sous-tableau du tableau 7 a et présente les données du service considéré comme le moins pertinent selon les résultats du sondage, soit le Journal *La Cohue* de l'AHC, sous le secteur « Accueil et intégration ». *La Cohue* est le journal de l'AHC et sert donc à promouvoir les différentes activités offertes (SAÉ 2016 e). Il s'agit d'un service très simple qui nécessite peu d'heures de travail. Les économies qu'il serait possible de réaliser en éliminant ce service sont donc minimes et entraîneraient la perte pour l'AHC d'un outil promotionnel important.

Tableau 7 c : Analyse du service le moins pertinent.

Services	Nombre total pondéré de personnes ayant utilisé le service (n = 43 796)	Pourcentage de personnes ayant utilisé le service	Nombre de personnes ayant attribué une cote donnée à la pertinence du service (n = 43 796)		Pourcentage de personnes ayant attribué une cote donnée à la pertinence du service	
			0-1-2	3-4-5	0-1-2	3-4-5
ACCUEIL ET INTÉGRATION						
Journal <i>La Cohue</i>	2 187	4,99 %	11 151	23 166	25,46 %	52,90 %

Les données récoltées au cours du sondage permettent de conclure que tous les services offerts par les SAÉ sont pertinents. Il est donc avantageux pour l'ensemble de la communauté étudiante de conserver l'entièreté de la gamme de services actuellement offerte aux SAÉ.

Recommandation 4

Que tous les services offerts par les Services aux étudiants [et aux étudiantes] (SAÉ) au cours de l'année universitaire 2015-2016 soient maintenus.

3. UNE COTISATION ÉQUITABLE POUR TOUS ET TOUTES

Puisque la cotisation étudiante pour les SAÉ est obligatoire et prélevée directement à partir de la facture étudiante, il est essentiel de s'assurer que celle-ci est équitable pour l'ensemble des étudiants et des étudiantes. Comme le montre le tableau 8, tous ceux et toutes celles qui étudient à l'Université de Montréal ont accès à la gamme complète de services offerts par les SAÉ et ce peu importe le niveau de leur cotisation. Toutefois, certains services du Centre étudiant de soutien à la réussite (CÉSAR) et du Centre de santé et de consultation psychologique (CSCP) disposent d'une grille tarifaire différenciée selon le versement ou non d'une cotisation par l'étudiant ou par l'étudiante (SAÉ 2014 a) (SAÉ 2014 b). Ainsi, les étudiants et les étudiantes qui cotisent aux SAÉ bénéficient d'un tarif préférentiel alors que les étudiants et les étudiantes en rédaction, qui ne cotisent pas aux SAÉ, n'ont pas accès à ce tarif. Les différences entre les deux tarifications sont détaillées au tableau 9.

Puisqu'il a été déterminé à la section précédente qu'il était préférable pour l'ensemble de la communauté étudiante de conserver la totalité de la gamme de services actuellement offerte par les SAÉ, la meilleure façon de rendre la cotisation équitable pour les étudiants et les étudiantes en rédaction est d'en établir une à cout nul pour ceux-ci. Cette cotisation assurerait la stabilité des revenus des SAÉ en transférant les frais supplémentaires chargés aux étudiants et aux étudiantes en rédaction pour l'utilisation des services tarifés du CÉSAR et du CSCP en cotisations étudiantes tout en n'imposant pas de fardeau financier supplémentaire aux étudiants et aux étudiantes en rédaction. Ainsi, il serait possible de préserver toute la

gamme de services offerts, tout en permettant aux étudiants et aux étudiantes en rédaction de bénéficier du tarif préférentiel prévu pour ceux et celles qui cotisent aux SAÉ.

Tableau 8 : Différences au niveau de l'accès aux services et de la tarification selon la contribution aux SAÉ.

Contribution aux SAÉ								
		Avec cotisation						Sans cotisation
Statut	1 ^{er} cycle	15 crédits	12 crédits	9 crédits		6 crédits	3 crédits	
	2 ^e et 3 ^e cycles	Plein temps			Demi temps			Rédaction
Montant de la cotisation ¹		128,40 \$	102,72 \$	77,04 \$	64,20 \$	51,36 \$	25,68 \$	0,00 \$
Montant versé aux SAÉ		85,60 \$	68,48 \$	51,36 \$	42,80 \$	34,24 \$	17,12 \$	0,00 \$
Accès aux services								
Accès à tous les services								
Tarifs ²								
Accueil et intégration		Gratuit, à l'exception des services offerts par le SAC* et par l'AHC* où le tarif étudiant s'applique pour tous et toutes						
RSE*		Gratuit						
CÉSAR*		Tarif cotisant						Tarif non cotisant
CSCP*		Tarif cotisant						Tarif non cotisant

* SAC : Service des activités culturelles. AHC : Action humanitaire et communautaire. RSE : Ressources socioéconomiques. CÉSAR : Centre étudiant de soutien à la réussite. CSCP : Centre de santé et de consultation psychologique.

¹ (Université de Montréal 2016 a).

² (SAÉ 2016 a).

Tableau 9 : Différence au niveau de la tarification des différents services selon la contribution aux SAÉ.

Services		Tarif cotisant	Tarif non cotisant	Différence	Pourcentage
CENTRE ÉTUDIANT DE SOUTIEN À LA RÉUSSITE (CÉSAR) ¹					
Information scolaire et professionnelle (ISEP)		Gratuit	45,00 \$	+ 45,00 \$	S.O.
Orientation scolaire et professionnelle (OSEP)		20,00 \$	55,00 \$	+ 35,00 \$	+ 175,00 %
Soutien à l'apprentissage et orthopédagogie		25,00 \$	55,00 \$	+ 30,00 \$	+ 120,00 %
Différence moyenne – CÉSAR				+ 36,67 \$	+ 147,50 %
CENTRE DE SANTÉ ET DE CONSULTATION PSYCHOLOGIQUE (CSCP) ²					
Psychologie	Entrevues 1 à 10	25,00 \$	55,00 \$	+ 30,00 \$	+ 120,00 %
	Entrevues 11 à 20	35,00 \$	55,00 \$	+ 20,00 \$	+ 57,00 %
Nutrition		25,00 \$	55,00 \$	+ 30,00 \$	+ 120,00 %

Physiothérapie	35,00 \$	55,00 \$	+ 20,00 \$	+ 57,00 %
Soins infirmiers	Injection de médicaments	Gratuit	5,00 \$	+ 5,00 \$ S.O.*
	Lavage d'oreilles	Gratuit	20,00 \$	+ 20,00 \$ S.O.*
	Location de béquilles**	5,00 \$	7,00 \$	+ 2,00 \$ + 40,00 %
	Soins de plaie	10,00 \$	15,00 \$	+ 5,00 \$ + 50,00 %
	Test de grossesse	5,00 \$	12,00 \$	+ 7,00 \$ + 140,00 %
Différence moyenne – CSCP			+ 15,44 \$	+ 83,43 %
Différence moyenne – CÉSAR + CSCP			+ 20,75 \$	+ 97,67 %

* Sans objet.

** La tarification indiquée pour le service de location de béquilles correspond à la première semaine d'utilisation.

Chaque semaine supplémentaire est facturée au coût de 1 \$ pour le tarif cotisant et de 2 \$ pour le tarif non cotisant.

¹ (SAÉ 2014 a).

² (SAÉ 2014 b).

Le tableau 10 présente les données du sondage relatives à l'utilisation des différents services offerts par les SAÉ par les étudiants et les étudiantes en rédaction. La première colonne liste l'ensemble des 106 services offerts. La deuxième colonne indique les résultats obtenus lors du sondage pour l'utilisation de chacun des services par les 105 étudiants et étudiantes en rédaction qui y ont répondu. Les données pondérées concernant l'utilisation des services se retrouvent dans la troisième colonne. La quatrième et la cinquième colonne reprennent ensuite ces mêmes informations pour l'ensemble de la communauté étudiante. La sixième colonne représente la proportion d'étudiants et d'étudiantes en rédaction ayant utilisé un service donné parmi l'ensemble des personnes ayant utilisé ce même service. Finalement, la dernière colonne représente la proportion d'étudiants et d'étudiantes en rédaction ayant utilisé un service donné parmi l'ensemble des étudiants et des étudiantes en rédaction.

En analysant les données présentées au tableau 10, on peut facilement constater que les étudiantes et les étudiants en rédaction sont nombreux à utiliser les différents services offerts par les SAÉ. En effet, ce groupe est représenté de façon proportionnelle ou surreprésenté parmi les utilisateurs et les utilisatrices de 98 des 106 services offerts, soit dans 92,45 % des cas.

Tableau 10 : Utilisation des SAÉ par les étudiants et les étudiantes en rédaction.

Services	Nombre de personnes en rédaction ayant utilisé le service (n = 105)	Nombre pondéré de personnes en rédaction ayant utilisé le service (n = 2 606)	Nombre total de personnes ayant utilisé le service (n = 2 218)	Nombre total pondéré de personnes ayant utilisé le service (n = 43 796)	Pourcentage des personnes ayant utilisé le service qui sont en rédaction ¹	Pourcentage des personnes en rédaction ayant utilisé le service
ACCUEIL ET INTÉGRATION						
Carrefour SAÉ	35	1 054	1 125	18 377	5,74 %	40,45 %
Action humanitaire et communautaire (AHC)	16	448	341	5 728	7,82 %	17,19 %

Services	Nombre de personnes en rédaction ayant utilisé le service (n = 105)	Nombre pondéré de personnes en rédaction ayant utilisé le service (n = 2 606)	Nombre total de personnes ayant utilisé le service (n = 2 218)	Nombre total pondéré de personnes ayant utilisé le service (n = 43 796)	Pourcentage des personnes ayant utilisé le service qui sont en rédaction ¹	Pourcentage des personnes en rédaction ayant utilisé le service
Programme Passerelle	2	63	133	2 085	3,02 %	2,42 %
Jumelage interlinguistique	5	108	60	1 028	10,51 %	4,14 %
Popote étudiante	4	126	66	1 165	10,82 %	4,83 %
Clef des champs	1	32	40	620	5,16 %	1,23 %
Atelier sud-nord	1	15	20	331	4,53 %	0,58 %
Info-stage en coopération internationale	7	210	133	2 070	10,14 %	8,06 %
Bonne boîte bonne bouffe (BBBB)	11	298	263	4 026	7,40 %	11,44 %
Paniers de Noël	16	432	250	3 953	10,93 %	16,58 %
Grands bazars étudiants	26	794	407	6 871	11,56 %	30,47 %
Semaine interculturelle	17	456	368	5 890	7,74 %	17,50 %
Journées de l'AHC et journées de l'action bénévole	5	150	112	1 892	7,93 %	5,76 %
Programme écoute-référence	4	117	37	698	16,76 %	4,49 %
Programme études-famille	3	90	38	705	12,77 %	3,45 %
Bénévoles +	2	43	50	770	5,58 %	1,65 %
Journal La Cohue	7	112	135	2 187	5,12 %	4,30 %
Centre de soutien aux regroupements étudiants (CSRÉ)	4	138	60	1 057	13,06 %	5,30 %
Logement hors campus	30	951	386	6 518	14,59 %	36,49 %
Conseils	7	258	178	2 889	8,93 %	9,90 %
Banque de logement	33	1 045	410	7 082	14,76 %	40,10 %
Maison internationale	26	814	429	7 237	11,25 %	31,24 %
Informations, conseils, formations pré-départ et soutien à l'étranger	19	599	367	6 224	9,62 %	22,99 %
Bourses et financement	29	915	405	7 221	12,67 %	35,11 %
Programme d'échanges d'étudiants, projets de courte durée, stages, séjours de recherche et cotutelle	18	570	258	4 367	13,05 %	21,87 %
Semaine de l'éducation internationale	3	108	152	2 444	4,42 %	4,14 %
Activités culturelles	57	1 771	802	13 785	12,85 %	67,96 %
Ciné-campus	40	1 294	594	9 856	13,13 %	49,65 %
Centre d'essai	15	459	140	2 624	17,49 %	17,61 %
UdeM en spectacle	9	261	160	2 564	10,18 %	10,02 %
Mode et création	4	136	29	421	32,30 %	5,22 %
Langues	22	657	135	2 385	27,55 %	25,21 %

Services	Nombre de personnes en rédaction ayant utilisé le service (n = 105)	Nombre pondéré de personnes en rédaction ayant utilisé le service (n = 2 606)	Nombre total de personnes ayant utilisé le service (n = 2 218)	Nombre total pondéré de personnes ayant utilisé le service (n = 43 796)	Pourcentage des personnes ayant utilisé le service qui sont en rédaction ¹	Pourcentage des personnes en rédaction ayant utilisé le service
Cinéma	7	240	58	993	24,17 %	9,21 %
Danse	9	311	90	1 786	17,41 %	11,93 %
Théâtre	6	114	59	983	11,60 %	4,37 %
Photographie	9	305	56	1 098	27,78 %	11,70 %
Arts visuels	3	104	32	567	18,34 %	3,99 %
Musique	10	317	83	1 566	20,24 %	12,16 %
Médias et communication	6	167	83	1 485	11,25 %	6,41 %
Bureau des étudiants internationaux (BEI)	29	897	242	4 103	21,86 %	34,42 %
Rencontre d'informations, ateliers d'accueil et webinaires	20	632	289	4 845	13,04 %	24,25 %
Semaine et journée d'accueil pour les étudiantes et les étudiants étrangers	15	475	215	3 545	13,40 %	18,23 %
Visites guidées du campus	10	320	313	4 871	6,57 %	12,28 %
5 à 7 du BEI, sorties et activités	8	254	124	2 010	12,64 %	9,75 %
Bulletin d'informations <i>L'International</i>	10	318	87	1 504	21,14 %	12,20 %
RESSOURCES SOCIOÉCONOMIQUES						
Programmes études-travail	17	502	163	2 942	17,06 %	19,26 %
Bureau de l'aide financière (BAF)	46	1 475	757	13 151	11,22 %	56,60 %
Conseils et consultations individuelles	23	801	282	5 340	15,00 %	30,74 %
Séances d'informations	12	352	256	4 176	8,43 %	13,51 %
Aide financière aux études	50	1 528	811	13 837	11,04 %	58,63 %
Prêts de dépannage	5	192	33	544	35,29 %	7,37 %
Ententes de paiement pour frais de scolarité	4	130	71	1 303	9,98 %	4,99 %
E-bulletin	7	274	79	1 633	16,78 %	10,51 %
Bourses d'études	68	2 107	709	11 502	18,32 %	80,85 %
Ateliers et séances d'informations	27	821	336	5 536	14,83 %	31,50 %
Consultations individuelles, aide et conseils à la préparation des dossiers de candidature	11	300	141	2 395	12,53 %	11,51 %
Répertoire de bourses en ligne	78	2 447	1 102	17 992	13,60 %	93,90 %
CENTRE DE SANTÉ ET DE CONSULTATION PSYCHOLOGIQUE (CSCP)						
Consultation psychologique	25	705	241	4 275	16,49 %	27,05 %

Services	Nombre de personnes en rédaction ayant utilisé le service (n = 105)	Nombre pondéré de personnes en rédaction ayant utilisé le service (n = 2 606)	Nombre total de personnes ayant utilisé le service (n = 2 218)	Nombre total pondéré de personnes ayant utilisé le service (n = 43 796)	Pourcentage des personnes ayant utilisé le service qui sont en rédaction ¹	Pourcentage des personnes en rédaction ayant utilisé le service
Groupe de soutien	3	76	35	554	13,72 %	2,92 %
Prévention du suicide	0	0	12	147	0,00 %	0,00 %
Pleine conscience	3	96	66	991	9,69 %	3,68 %
Troubles du sommeil	1	11	18	218	5,05 %	0,42 %
Troubles alimentaires	1	32	15	254	12,60 %	1,23 %
Activités de prévention	5	160	47	728	21,98 %	6,14 %
Nutrition	7	171	82	1 424	12,01 %	6,56 %
Duels culinaires	2	63	39	559	11,27 %	2,42 %
Consultations individuelles	4	107	54	901	11,88 %	4,11 %
Concours de recettes étudiantes	3	64	31	534	11,99 %	2,46 %
Analyses de laboratoire	23	629	192	3 258	19,31 %	24,14 %
Consultations médicales	49	1 468	461	8 064	18,20 %	56,33 %
Urgence mineure	38	1 145	293	5 613	20,40 %	43,94 %
Consultation médicale sur rendez-vous	37	1 009	331	5 686	17,75 %	38,72 %
Dermatologie	9	279	57	962	29,00 %	10,71 %
Psychiatrie	8	205	38	805	25,47 %	7,87 %
Soins infirmiers et vaccination	16	454	168	2 746	16,53 %	17,42 %
Physiothérapie	16	568	133	2 461	23,08 %	21,80 %
CENTRE ÉTUDIANT DE SOUTIEN À LA RÉUSSITE (CÉSAR)						
Soutien aux étudiants en situation de handicap (SESH)	4	79	89	1 464	5,40 %	3,03 %
Conseils et consultations individuelles	4	79	94	1 614	4,89 %	3,03 %
Ateliers	2	47	32	483	9,73 %	1,80 %
Groupe d'entraide	0	0	10	183	0,00 %	0,00 %
Salons des technologies	0	0	15	196	0,00 %	0,00 %
Soutien à l'apprentissage	10	303	121	2 144	14,13 %	11,63 %
Ateliers et Midi Études +	8	259	78	1 239	20,90 %	9,94 %
Consultations individuelles	5	139	73	1 366	10,18 %	5,33 %
Évaluation neuropsychologique	2	43	30	431	9,98 %	1,65 %
Orthopédagogie	2	74	31	534	13,86 %	2,84 %
Orientation scolaire et professionnelle	14	451	357	6 282	7,18 %	17,31 %
Ateliers	5	171	74	1 307	13,08 %	6,56 %
Consultations individuelles	9	312	307	5 554	5,62 %	11,97 %

Services	Nombre de personnes en rédaction ayant utilisé le service (n = 105)	Nombre pondéré de personnes en rédaction ayant utilisé le service (n = 2 606)	Nombre total de personnes ayant utilisé le service (n = 2 218)	Nombre total pondéré de personnes ayant utilisé le service (n = 43 796)	Pourcentage des personnes ayant utilisé le service qui sont en rédaction ¹	Pourcentage des personnes en rédaction ayant utilisé le service
Semaine du choix de carrière	2	32	96	1 630	1,96 %	1,23 %
Mentorat (Projet Télémaque)	1	32	30	467	6,85 %	1,23 %
Informations scolaire et professionnelle	6	139	215	3 566	3,90 %	5,33 %
Ateliers et Midi Information scolaire et professionnelle	3	95	81	1 233	7,70 %	3,65 %
Consultations individuelles	3	44	140	2 384	1,85 %	1,69 %
Salle de documentation	1	32	68	1 188	2,69 %	1,23 %
Centre de communication écrite (CCE)	10	289	155	2 344	12,33 %	11,09 %
Ateliers	7	192	72	1 000	19,20 %	7,37 %
Centre d'aide en français (CAF)	5	143	57	754	18,97 %	5,49 %
Francofête	6	198	54	945	20,95 %	7,60 %
Tests de français	4	87	217	3 326	2,62 %	3,34 %
Développement de carrière et employabilité	41	1 380	444	7 791	17,71 %	52,95 %
Alerte-emploi	59	1 842	664	11 916	15,46 %	70,68 %
Emplois sur le campus	19	624	317	5 511	11,32 %	23,94 %
Consultations individuelles	2	64	39	632	10,13 %	2,46 %
Ateliers d'intégration au marché du travail	4	128	36	511	25,05 %	4,91 %
Salons de l'emploi et journées carrière	16	500	266	4 625	10,81 %	19,19 %

¹ Les cases surlignées en rouge indiquent les services pour lesquels le pourcentage de personnes en rédaction les ayant utilisés est statistiquement égal ou supérieur à 5,95 %, soit le pourcentage de personnes en rédaction au sein des membres de la FAÉCUM. (Intervalle de confiance à 95,00 %).

Le tableau 11 a reprend les informations présentées au tableau 10 en ciblant uniquement les services pour lesquels une surtarification est imposée aux étudiants et aux étudiantes en rédaction. Le tableau 11 b permet de définir le nombre total d'utilisations de chacun de ces services par les étudiants et les étudiantes en rédaction. En analysant les résultats obtenus, on peut tirer un constat similaire à celui mis en évidence au tableau 10 : les étudiantes et les étudiants en rédaction sont nombreux à utiliser les différents services offerts, et ce, même s'ils sont surtarifiés. En effet, ce groupe est représenté de façon proportionnelle ou surreprésenté parmi les utilisateurs et les utilisatrices de 6 des 7 services surtarifiés, soit dans 85,71 % des cas.

Tableau 11 a : Utilisation des services surtarifiés des SAÉ par les étudiants et les étudiantes en rédaction.

Services	Nombre de personnes en rédaction ayant utilisé le service (n = 105)	Nombre pondéré de personnes en rédaction ayant utilisé le service (n = 2 606)	Nombre total de personnes ayant utilisé le service (n = 2 218)	Nombre total pondéré de personnes ayant utilisé le service (n = 43 796)
CENTRE ÉTUDIANT DE SOUTIEN À LA RÉUSSITE (CÉSAR)				
ISEP*	3	44	140	2 384
OSEP*	9	312	307	5 554
SA*	5	139	73	1 366
CENTRE DE SANTÉ ET DE CONSULTATION PSYCHOLOGIQUE (CSCP)				
Psychologie	25	705	241	4 275
Nutrition	4	107	54	901
Physiothérapie	16	568	133	2 461
Soins infirmiers	16	454	168	2 746

* ISEP : Information scolaire et professionnelle. OSEP : Orientation scolaire et professionnelle. SA : Soutien à l'apprentissage et orthopédagogie.

Tableau 11 b : Utilisation des services surtarifiés des SAÉ par les étudiants et les étudiantes en rédaction.

Services	Pourcentage des personnes ayant utilisé le service qui sont en rédaction ¹	Nombre total d'utilisations du service ²	Nombre total d'utilisations par les personnes en rédaction
CENTRE ÉTUDIANT DE SOUTIEN À LA RÉUSSITE (CÉSAR)			
ISEP*	1,84 %	4 047	74
OSEP*	5,62 %	3 860	217
SA*	10,18 %	1 952	199
CENTRE DE SANTÉ ET DE CONSULTATION PSYCHOLOGIQUE (CSCP)			
Psychologie	16,49 %	10 174	1 678
Nutrition	11,88 %	540	64
Physiothérapie	23,08 %	997	230
Soins infirmiers	16,53 %	N/D**	N/D**

¹ Les cases surlignées en rouge indiquent les services pour lesquels le pourcentage de personnes en rédaction les ayant utilisés est statistiquement égal ou supérieur à 5,95 %, soit le pourcentage de personnes en rédaction au sein des membres de la FAÉCUM. (Intervalle de confiance à 95,00 %).

² Données tirées du rapport annuel 2014-2015 des SAÉ (SAÉ 2015 a).

* ISEP : Information scolaire et professionnelle. OSEP : Orientation scolaire et professionnelle. SA : Soutien à l'apprentissage et orthopédagogie.

** Données non disponibles.

Le tableau 12 utilise les données obtenues au tableau 11 b afin de déterminer le tarif total payé par les étudiantes et les étudiants en rédaction pour l'utilisation des services surtarifiés des SAÉ. Ce groupe débourse annuellement un montant total de 134 640,00 \$ pour utiliser les services surtarifiés du CÉSAR et du CSCP, soit un montant moyen de 51,67 \$ par personne. L'utilisation des services surtarifiés par les étudiants et les étudiantes en rédaction entraîne des coûts supplémentaires pour ce groupe comparativement au reste de la communauté étudiante. Le tableau 13 permet de déterminer l'ampleur de ce fardeau financier soit 65 335 \$, ce qui équivaut à un montant moyen de 25,11 \$ par personne.

Tableau 12 : Tarif chargé aux étudiants et aux étudiantes en rédaction pour l'utilisation des services surtarifiés des SAÉ.

Services	Nombre total d'utilisations par les personnes en rédaction	Tarif par utilisation ¹	Tarif total
CENTRE ÉTUDIANT DE SOUTIEN À LA RÉUSSITE (CÉSAR)			
ISEP*	74	45,00 \$	3 300,00 \$
OSEP*	217	55,00 \$	11 935,00 \$
SA*	199	55,00 \$	10 945,00 \$
Tarif moyen par personne – CÉSAR			10,05 \$
Tarif total – CÉSAR			26 180,00 \$
CENTRE DE SANTÉ ET DE CONSULTATION PSYCHOLOGIQUE (CSCP)			
Psychologie	1 678	55,00 \$	92 290,00 \$
Nutrition	64	55,00 \$	3 520,00 \$
Physiothérapie	230	55,00 \$	12 650,00 \$
Soins infirmiers	S.O.**	11,80 \$	S.O.**
Tarif moyen par personne – CSCP			41,62 \$
Tarif total – CSCP			108 460,00 \$
Tarif moyen par personne – CÉSAR + CSCP			51,67 \$
Tarif total – CÉSAR + CSCP			134 640,00 \$

* ISEP : Information scolaire et professionnelle. OSEP : Orientation scolaire et professionnelle. SA : Soutien à l'apprentissage et orthopédagogie.

** Sans objet.

¹ (SAÉ 2014 a), (SAÉ 2014 b).

Tableau 13 : Tarif supplémentaire chargé aux étudiants et aux étudiantes en rédaction pour l'utilisation des services surtarifiés des SAÉ.

Services	Nombre total d'utilisations par les personnes en rédaction	Tarif supplémentaire par utilisation	Tarif total
CENTRE ÉTUDIANT DE SOUTIEN À LA RÉUSSITE (CÉSAR)			
ISEP*	74	45,00 \$	3 300,00 \$
OSEP*	217	35,00 \$	7 595,00 \$
SA*	199	30,00 \$	5 970,00 \$
Tarif moyen par personne – CÉSAR			6,47 \$
Tarif total – CÉSAR			16 865,00 \$
CENTRE DE SANTÉ ET DE CONSULTATION PSYCHOLOGIQUE (CSCP)			
Psychologie	1 678	25,00 \$	41 950,00 \$
Nutrition	64	30,00 \$	1 920,00 \$
Physiothérapie	230	20,00 \$	4 600,00 \$
Soins infirmiers	N/D**	7,80 \$	N/D**
Tarif moyen par personne – CSCP			18,60 \$
Tarif total – CSCP			48 470,00 \$
Tarif moyen par personne – CÉSAR + CSCP			25,11 \$
Tarif total – CÉSAR + CSCP			65 335,00 \$

* ISEP : Information scolaire et professionnelle. OSEP : Orientation scolaire et professionnelle. SA : Soutien à l'apprentissage et orthopédagogie.

** Données non disponibles.

Ainsi, en instaurant une cotisation équivalant à 25,11 \$ annuellement, soit 8,37 \$ par trimestre, le fardeau financier imposé aux étudiants et aux étudiantes en rédaction reste stable. Toutefois, cette cotisation permet à ceux-ci d'avoir accès au tarif préférentiel accordé pour les services du CÉSAR et du CSCP. Le tableau 14 démontre les économies qui sont ainsi réalisées par chaque personne pour l'utilisation, à une reprise, de l'un des services tarifés. À l'exception du coût moyen d'utilisation pour les services en soins infirmiers, des économies substantielles sont réalisées pour tous les services. Évidemment, ces économies ont lieu uniquement pour les personnes qui utilisent les services; les personnes ne les utilisant pas devant tout de même déboursier 8,37 \$ par trimestre.

Tableau 14 : Comparaison du tarif total entre le tarif cotisant et le tarif non cotisant pour l'utilisation des services surtarifiés des SAÉ.

Services	Tarif	Tarif par utilisation ¹	Coût de la cotisation	Total	Économies (\$)	Économies (%)
CENTRE ÉTUDIANT DE SOUTIEN À LA RÉUSSITE (CÉSAR)						
Information scolaire et professionnelle (ISEP)	Cotisant	0,00 \$	8,37 \$	8,37 \$	36,63 \$	81,40 %
	Non-cotisant	45,00 \$	0,00 \$	45,00 \$		
Orientation scolaire et professionnelle (OSEP)	Cotisant	20,00 \$	8,37 \$	28,37 \$	26,63 \$	48,42 %
	Non-cotisant	55,00 \$	0,00 \$	55,00 \$		
Soutien à l'apprentissage et orthopédagogie	Cotisant	25,00 \$	8,37 \$	33,37 \$	21,63 \$	39,32 %
	Non-cotisant	55,00 \$	0,00 \$	55,00 \$		
CENTRE DE SANTÉ ET DE CONSULTATION PSYCHOLOGIQUE (CSCP)						
Psychologie	Cotisant	30,00 \$	8,37 \$	38,37 \$	16,63 \$	30,24 %
	Non-cotisant	55,00 \$	0,00 \$	55,00 \$		
Nutrition	Cotisant	25,00 \$	8,37 \$	33,37 \$	21,63 \$	39,33 %
	Non-cotisant	55,00 \$	0,00 \$	55,00 \$		
Physiothérapie	Cotisant	35,00 \$	8,37 \$	43,37 \$	11,63 \$	21,14 %
	Non-cotisant	55,00 \$	0,00 \$	55,00 \$		
Soins infirmiers	Cotisant	4,00 \$	8,37 \$	12,37 \$	-0,57 \$	-4,83 %
	Non-cotisant	11,80 \$	0,00 \$	11,80 \$		

¹(SAÉ 2014 a), (SAÉ 2014 b).

Il est possible que certains étudiants et certaines étudiantes en rédaction n'utilisent pas les services surtarifiés offerts par les SAÉ à cause du prix plus élevé qui leur est imposé. Le tableau 15 indique les raisons énoncées par lesquelles ceux-ci n'utilisent pas davantage les SAÉ. D'abord, on remarque qu'une importante proportion des étudiants et des étudiantes en rédaction, soit 57,71 % d'entre eux, ont indiqué ne pas utiliser davantage les SAÉ parce qu'ils ou elles n'en ont pas besoin. Seuls 4,26 % des étudiants et des étudiantes en rédaction ont mentionné le prix trop élevé comme raison. Toutefois, parmi les personnes

n'utilisant pas davantage les SAÉ en raison du prix trop élevé, 17,32 % sont des étudiants ou des étudiantes en rédaction, ce qui est plus élevé que la proportion de cette population au sein de l'Université de Montréal. Ainsi, si la tarification n'était pas différenciée pour les étudiants et les étudiantes en rédaction, il est probable que ceux-ci utiliseraient davantage de services offerts par les SAÉ. Cette augmentation correspondrait à une plus grande utilisation des services provenant de 111 personnes.

Tableau 15 : Raisons pour lesquelles les étudiants et les étudiantes en rédaction n'utilisent pas davantage les SAÉ.

Raisons	Nombre de personnes en rédaction ayant donné cette raison (n = 105)	Nombre pondéré de personnes en rédaction ayant donné cette raison (n = 2 606)	Nombre total de personnes ayant donné cette raison (n = 2 218)	Nombre total pondéré de personnes ayant donné cette raison (n = 43 796)	Pourcentage des personnes ayant donné cette raison qui sont en rédaction ¹	Pourcentage des personnes en rédaction ayant donné cette raison
N'en a pas besoin	49	1 504	1 044	17 987	8,36 %	57,71 %
Manque d'informations/de visibilité	40	1 262	983	16 677	7,56 %	48,43 %
Manque de temps	19	553	403	6 710	8,24 %	21,22 %
Manque de qualité	1	32	17	340	9,41 %	1,23 %
Manque d'accessibilité ²	3	73	53	933	7,82 %	2,80 %
Services éloignés	6	299	139	2 218	13,48	11,47
<i>Général</i>	5	290	52	1 002	28,94 %	11,13 %
<i>Laval</i>	0	0	35	419	0,00 %	0,00 %
<i>Parc</i>	0	0	29	439	0,00 %	0,00 %
<i>Mauricie</i>	0	0	2	22	0,00 %	0,00 %
<i>Saint-Hyacinthe</i>	1	9	19	314	2,87 %	0,34 %
<i>Trois-Rivières</i>	0	0	2	22	0 %	0,00 %
Manque de pertinence	8	254	103	1 907	13,32 %	9,75 %
Prix trop élevé	5	111	33	641	17,32 %	4,26 %
Autres/Je ne sais pas	0	0	13	259	0,00 %	0,00 %

¹ Les cases surlignées en rouge indiquent les raisons pour lesquelles le pourcentage de personnes en rédaction les ayant données est statistiquement égal ou supérieur à 5,95 %, soit le pourcentage de personnes en rédaction au sein de l'Université de Montréal. (Intervalle de confiance à 95,00 %).

² Le manque d'accessibilité inclut les plages horaires inadéquates, les listes d'attentes trop longues, l'impossibilité physique d'accéder à un service, etc.

L'établissement d'une cotisation de 8,37 \$ par trimestre pour les étudiantes et les étudiants en rédaction permettrait donc à l'ensemble de ceux-ci de bénéficier du tarif préférentiel pour l'utilisation des services surtarifiés du CSCP et du CÉSAR sans que le fardeau financier imposé à ce groupe soit modifié. Cela permet également d'assurer la stabilité des revenus des SAÉ et donc, la pérennité des services offerts.

Recommandation 5

Que les étudiants et les étudiantes en rédaction cotisent aux Services aux étudiants [et aux étudiantes] (SAÉ) à hauteur de 8,37 \$ par trimestre.

4. DES NÉGOCIATIONS AVANTAGEUSES

Au cours du processus de négociation, certains avantages pourraient être obtenus pour les étudiantes et les étudiants si ceux-ci acceptent, en contrepartie, d'augmenter leur cotisation étudiante aux SAÉ. Ces avantages sont décrits dans la présente section et présentés sous forme de recommandations. Advenant qu'ils ne soient pas obtenus lors des présentes négociations ou que la communauté étudiante décide de refuser la hausse de la cotisation des SAÉ, ces recommandations demeureront tout de même pertinentes pour améliorer les SAÉ et avantageuses pour la communauté étudiante. Elles pourront donc servir d'objectifs à atteindre pour le futur.

4.1. UNE INDEXATION DANS LA BONNE CASE BUDGÉTAIRE

Comme mentionné à la section 1, les revenus des SAÉ sont constitués majoritairement des cotisations étudiantes chargées directement sur la facture étudiante sous la forme de FIO. Les FIO sont régis selon les *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec* produites par le gouvernement. Selon ces règles, les FIO peuvent être augmentés annuellement selon le taux d'indexation qui y est établi. Pour augmenter les FIO d'un montant supérieur à celui permis par le gouvernement, l'Université doit conclure une entente avec la ou les associations étudiantes autorisées à représenter les étudiantes et les étudiants concernés (Gouvernement du Québec 2015). À l'Université de Montréal, en ce qui concerne les FIO relatifs aux SAÉ, ces associations sont la FAÉCUM et l'AGEEFEP.

Lorsqu'une telle entente est conclue, la majoration des frais supérieure à l'indexation est appelée « frais sous entente » et ne peut pas être indexée jusqu'à ce que l'entente prenne fin. Selon les *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec*, seuls les FIO qui ne sont pas sous entente peuvent être indexés annuellement (Gouvernement du Québec 2015). À l'Université de Montréal, les étudiants et les étudiantes ont accepté, en 2009, d'augmenter la cotisation étudiante pour les « frais de services aux étudiants [et aux étudiantes] » au-delà de la hausse permise par le gouvernement (Université de Montréal 2009). Cette augmentation était de 1,50 \$ par crédit. Puisque cette somme correspond à des frais sous entente, ce montant ne peut pas être indexé. Ainsi, le montant de 8,56 \$ par crédit qui apparaît sur la facture étudiante pour les « frais de services aux étudiants [et aux étudiantes] » correspond à la somme des frais sous entente de 1,50 \$ par crédit et de frais qui ne sont pas sous entente de 7,06 \$ par crédit qui, eux, peuvent être indexés annuellement. Le tableau 16 résume cette situation.

Tableau 16 : Division des « frais de services aux étudiants [et aux étudiantes] » selon leur statut.

Frais	Statut	Montant
Frais sous entente	Non indexable	1,50 \$
Frais qui ne sont pas sous entente	Indexable	7,06 \$
Total		8,56 \$

En 2013-2014, l'indexation sur la portion des frais qui n'est pas sous entente a été effectivement appliquée, mais le montant total de la ligne correspondant aux « frais de services aux étudiants [et aux étudiantes] » est demeuré inchangé sur la facture étudiante. En effet, les sommes supplémentaires recueillies à la suite de l'indexation ont été versées aux « frais de soutien aux bibliothèques » ainsi qu'aux « frais de soutien aux technologies de l'enseignement ». Puisqu'il s'agit également de FIO, ces frais apparaissent tout de même sur la facture étudiante et ont donc été payés par les étudiants et les étudiantes. Cela s'explique par la possibilité qu'a l'Université d'indexer l'ensemble des FIO qui ne sont pas sous entente comme s'il s'agissait d'une seule enveloppe budgétaire. Ainsi, elle n'est pas tenue de redistribuer les sommes recueillies par l'indexation de chacun des frais dans l'enveloppe budgétaire qui lui correspond. Cette situation est illogique puisque l'Université, en agissant de la sorte, provoque l'augmentation globale de la facture étudiante tout en limitant la croissance des revenus des SAÉ. Cela précipite donc le moment où l'augmentation de la cotisation étudiante devient inévitable pour assurer le maintien de l'ensemble des services offerts par les SAÉ. Bien que l'indexation de la portion qui n'est pas sous entente des « frais de services aux étudiants [et aux étudiantes] » ne fasse augmenter que de quelques sous par année la facture de chaque étudiante ou étudiant, les revenus supplémentaires engendrés sont importants et, comme démontré au tableau 17 a, se chiffrent à 187 665,88 \$ seulement pour l'année universitaire 2013-2014. De ce montant, les deux tiers, soit 125 110,59 \$, auraient dû être destinés aux SAÉ et le dernier tiers, soit 62 555,29 \$, au CEPSUM. Le tableau 17 b permet de calculer le manque à gagner indexé des SAÉ et du CEPSUM jusqu'à l'année universitaire 2015-2016.

Tableau 17 a : Manque à gagner qui est engendré par l'attribution de l'indexation des « frais de services aux étudiants [et aux étudiantes] » à d'autres postes budgétaires.

Année universitaire	Taux d'indexation des FIO*	Montant par crédit remis à d'autres postes budgétaires	Manque à gagner
2013-2014	2,60 %	0,18 \$	187 665,88 \$

* (Gouvernement du Québec 2013).

Tableau 17 b : Manque à gagner indexé qui est engendré par l'attribution de l'indexation des « frais de services aux étudiants [et aux étudiantes] » à d'autres postes budgétaires.

Année universitaire	Manque à gagner	Taux d'indexation des FIO*	Manque à gagner indexé
2014-2015	187 665,88 \$	2,20 %	191 794,53 \$
2015-2016	191 794,53 \$	0,90 %	193 520,68 \$

* (Gouvernement du Québec 2014 et 2015).

Ainsi, des sommes importantes ont été redirigées des SAÉ et du CEPSUM vers le soutien aux bibliothèques et aux technologies de l'enseignement. Il est possible de demander à ces services le remboursement des frais aux SAÉ et au CEPSUM. Toutefois, étant donné la situation financière actuelle extrêmement précaire du réseau de bibliothèques de l'Université (Université de Montréal 2016b), il serait sans doute préférable pour la communauté étudiante de plutôt veiller à ce qu'à l'avenir, cette situation ne se reproduise plus.

Recommandation 6

Que l'Université de Montréal s'engage à reverser annuellement aux Services aux étudiants [et aux étudiantes] (SAÉ) leur proportion de l'augmentation réglementaire des frais institutionnels obligatoires telle qu'autorisée par le ministère, c'est-à-dire celle liée à l'indexation de la portion qui n'est pas sous entente des « frais de services aux étudiants [et aux étudiantes] ».

4.2. DES SUBVENTIONS INDEXÉES

Comme on peut le voir au tableau 2, l'Université de Montréal accorde une subvention de 550 000 \$ aux SAÉ. De ce montant, une somme de 200 000 \$ est attribuée depuis l'année universitaire 2008-2009 pour couvrir les frais relatifs à l'utilisation du volet santé physique du CSCP par le personnel de l'Université (Université de Montréal 2009). Les 350 000 \$ restants, attribués depuis l'année universitaire 2011-2012, constituent la contribution de l'Université pour le soutien à la réussite et sont répartis de la manière suivante : 185 000 \$ pour deux postes en conseil et en coordination à la réussite étudiante et accès aux études, 90 000 \$ pour le programme Contact-Études et 75 000 \$ pour soutenir des actions de veille et de conseil aux unités académiques (SAÉ 2011 a). La contribution financière de l'Université représente donc moins de 5 % du budget total des SAÉ pour l'année 2015-2016, mais aucun soutien financier n'est accordé directement pour les services offerts à la communauté étudiante. Du côté des étudiants et des étudiantes, la contribution financière pour ces services représente 54 % du budget total des SAÉ pour l'année 2015-2016, et ce, sans compter la contribution additionnelle occasionnée par les frais reliés aux différents services offerts.

Les subventions de 550 000 \$ attribuées par l'Université ne sont pas indexées. Cela signifie qu'année après année, la contribution financière de l'Université représente une proportion de moins en moins grande du budget des SAÉ. Ainsi, à cause de l'inflation, une part de plus en plus grande du soutien à la réussite et de l'utilisation du CSCP par le personnel de l'Université est assumée à partir des autres sources de revenus des SAÉ – soit principalement les cotisations étudiantes. Afin d'éviter que le fardeau financier relié au soutien à la réussite et à l'utilisation par le personnel de l'Université des services offerts par les SAÉ soit imposé aux étudiants et aux étudiantes, les subventions de 550 000 \$ accordées par l'Université doivent être indexées au même taux que celui prévu pour l'indexation de la subvention du ministère pour les « services aux étudiants [et aux étudiantes] » dans les *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec*. Les tableaux 18 a et 18 b présentent le manque à gagner au niveau du montant de ces subventions pour les années où elles n'ont pas été indexées.

Tableau 18 a : Manque à gagner pour la subvention servant à couvrir les coûts relatifs à l'utilisation du volet santé physique du CSCP par le personnel de l'Université.

Année universitaire	Montant de la subvention de l'UdeM ¹	Montant de la subvention de l'UdeM indexée	Taux d'indexation de la subvention du ministère pour les services aux étudiants [et aux étudiantes] ²	Montant à la suite de l'indexation	Manque à gagner
2008-2009	200 000 \$	S.O.*	S.O.*	200 000 \$	0 \$
2009-2010	200 000 \$	S.O.*	1,32 %	202 638 \$	2 638 \$
2010-2011	183 000 \$	202 638 \$	- 0,05 %	202 529 \$	2 529 \$
2011-2012	200 000 \$	202 529 \$	1,41 %	205 385 \$	5 385 \$
2012-2013	200 000 \$	205 285 \$	1,05 %	207 533 \$	7 533 \$
2013-2014	200 000 \$	207 533 \$	1,22 %	210 063 \$	10 063 \$
2014-2015	200 000 \$	210 063 \$	1,29 %	212 782 \$	12 782 \$
2015-2016	200 000 \$	212 782 \$	0,66 %	214 196 \$	14 196 \$
TOTAL					55 126 \$

* Sans objet.

¹ (SAÉ 2009 à 2015 c).

² (Gouvernement du Québec 2008 à 2015).

Tableau 18 b : Manque à gagner pour la subvention de soutien à la réussite étudiante.

Année universitaire	Montant de la subvention de l'UdeM ¹	Montant de la subvention de l'UdeM indexée	Taux d'indexation de la subvention du ministère pour les services aux étudiants [et aux étudiantes] ²	Montant à la suite de l'indexation	Manque à gagner
2011-2012	350 000 \$	S.O.*	S.O.*	350 000 \$	0 \$
2012-2013	350 000 \$	S.O.*	1,05 %	353 675 \$	3 675 \$
2013-2014	350 000 \$	353 675 \$	1,22 %	357 990 \$	7 990 \$
2014-2015	350 000 \$	357 990 \$	1,29 %	362 608 \$	12 608 \$
2015-2016	350 000 \$	362 608 \$	0,66 %	365 001 \$	15 001 \$
TOTAL					39 274 \$

* Sans objet.

¹ (SAÉ 2012 à 2015 c).

² (Gouvernement du Québec 2011 à 2015).

La subvention de 200 000 \$ accordée par l'Université de Montréal pour l'utilisation du volet santé physique du CSCP a été attribuée, au cours de l'année universitaire 2008-2009, selon la proportion du personnel de l'Université au sein de la clientèle du CSCP (Université de Montréal 2009). Cette subvention représentait alors 22,84 % des dépenses du volet santé physique du CSCP. Or, puisque la subvention n'est pas indexée, la proportion des dépenses couvertes par celle-ci a diminué, alors que l'utilisation des services du CSCP par le personnel enseignant est demeurée stable. La dernière colonne du tableau 19 indique le montant de la subvention si la proportion des dépenses couvertes était restée constante à 22,84 % au fil des ans. En comparant les données du tableau 18 a et du tableau 19, on peut constater que l'indexation de la subvention permettrait de mieux respecter cette proportion au fil des ans.

Tableau 19 : Montant des dépenses à couvrir par la subvention de l'Université de Montréal pour l'utilisation du volet santé physique du CSCP.

Année universitaire	Dépenses du volet santé physique du CSCP ¹	Montant de la subvention de l'UdeM ¹	Proportion des dépenses couvertes par la subvention	Montant des dépenses à couvrir par la subvention
2008-2009	875 000 \$	200 000 \$	22,84 %	200 000 \$
2009-2010	855 000 \$	200 000 \$	23,39 %	195 248 \$
2010-2011	N/D*	183 000 \$	N/D*	N/D*
2011-2012	927 547 \$	200 000 \$	21,56 %	211 815 \$
2012-2013	924 912 \$	200 000 \$	21,62 %	211 213 \$
2013-2014	908 366 \$	200 000 \$	22,02 %	207 434 \$
2014-2015	927 752 \$	200 000 \$	21,56 %	211 862 \$
2015-2016	1 019 373 \$	200 000 \$	19,62 %	232 784 \$

* Données non disponibles.

¹ (SAÉ 2009 à 2015 c).

Ainsi, la non-indexation des subventions accordées par l'Université de Montréal a entraîné un manque à gagner pour les SAÉ de 55 126 \$ pour l'utilisation du volet santé physique du CSCP par le personnel de l'Université et de 39 274 \$ pour le soutien à la réussite, soit 94 400 \$ au total. Pour éviter de recréer à nouveau ce manque à gagner au cours des prochaines années, les subventions accordées par l'Université au cours de la prochaine année universitaire devraient être de 579 197 \$, soit un montant équivalent à leur indexation depuis leur création, puis indexées annuellement au même taux que celui prévu pour la subvention du ministère pour les « services aux étudiants [et aux étudiantes] » dans les *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec* du gouvernement.

Recommandation 7

Qu'une subvention ponctuelle de 94 400 \$ soit accordée aux Services aux étudiants [et aux étudiantes] (SAÉ) par l'Université de Montréal pour couvrir les années où les subventions pour l'utilisation du volet santé physique du Centre de santé et de consultation psychologique (CSCP) par le personnel de l'Université et pour le soutien à la réussite n'ont pas été indexées.

Recommandation 8

Que les subventions accordées aux Services aux étudiants [et aux étudiantes] (SAÉ) par l'Université de Montréal pour l'utilisation du volet santé physique du Centre de santé et de consultation psychologique (CSCP) par le personnel de l'Université et pour le soutien à la réussite soient de 579 197 \$ pour l'année universitaire 2016-2017.

Recommandation 9

Que les subventions accordées aux Services aux étudiants [et aux étudiantes] (SAÉ) par l'Université de Montréal pour l'utilisation du volet santé physique du Centre de santé et de consultation psychologique (CSCP) par le personnel de l'Université et pour le soutien à la réussite soient indexées au même taux que

celui prévu pour la subvention du ministère pour les « services aux étudiants [et aux étudiantes] » dans les *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec* du gouvernement.

Comme indiqué au tableau 2, les écoles affiliées (HEC et Polytechnique) versent des contributions de 140 000 \$ aux SAÉ. Ces contributions sont accordées depuis l'année universitaire 2014-2015 pour couvrir les frais relatifs à l'utilisation du volet santé physique du CSCP par le personnel et la communauté étudiante des écoles affiliées ainsi qu'à l'utilisation du volet santé psychologique du CSCP par les étudiants et les étudiantes de ces mêmes écoles (SAÉ 2014 b). Les contributions financières des écoles affiliées représentent 1,21 % du budget total des SAÉ pour l'année 2015-2016, sans compter la contribution additionnelle occasionnée par les frais reliés aux différents services offerts. Ces contributions ne sont pas indexées. Cela signifie qu'année après année, elles représentent une proportion de moins en moins grande du budget des SAÉ. À cause de l'inflation, une part de plus en plus importante des frais reliés à l'utilisation du CSCP par le personnel et la communauté étudiante des écoles affiliées est assumée par les autres sources de revenus des SAÉ – soit principalement les cotisations étudiantes. Afin d'éviter que le fardeau financier relié à l'utilisation du CSCP par les écoles affiliées soit imposé aux étudiants et aux étudiantes de l'Université de Montréal, les contributions de 140 000 \$ des écoles affiliées doivent être indexées au même taux que celui prévu pour l'indexation de la subvention du ministère pour les « services aux étudiants [et aux étudiantes] » dans les *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec*. Le tableau 20 présente le manque à gagner au niveau du montant de ces contributions pour l'année où elles n'ont pas été indexées.

Tableau 20 : Manque à gagner pour les contributions des écoles affiliées.

Année universitaire	Montant des contributions des écoles affiliées ¹	Montant des contributions des écoles affiliées indexées	Taux d'indexation de la subvention du ministère pour les services aux étudiants [et aux étudiantes] ²	Montant à la suite de l'indexation	Manque à gagner
2014-2015	140 000 \$	S.O.*	S.O.*	140 000 \$	0 \$
2015-2016	140 000 \$	S.O.*	0,66 %	140 924 \$	924 \$
TOTAL					924 \$

* Sans objet.

¹ (SAÉ 2015 b et 2015 c).

² (Gouvernement du Québec 2014 et 2015).

Ainsi, en un an, la non-indexation des contributions des écoles a entraîné un manque à gagner pour les SAÉ de 924 \$. Pour éviter d'amplifier ce manque à gagner au cours des prochaines années, les contributions des écoles affiliées devront être indexées annuellement au même taux que celui prévu pour la subvention du ministère pour les « services aux étudiants [et aux étudiantes] » dans les *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec* du gouvernement.

Recommandation 10

Que les contributions des écoles affiliées aux Services aux étudiants [et aux étudiantes] (SAÉ) pour l'utilisation du Centre de santé et de consultation psychologique (CSCP) soient indexées au même taux que celui prévu pour la subvention du ministère pour les « services aux étudiants [et aux étudiantes] » dans les *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec* du gouvernement.

4.3. UN COMITÉ DÉCISIONNEL

« Le Conseil des Services aux étudiants [et aux étudiantes (CoSAÉ)] a le mandat de promouvoir le développement des services aux étudiants [et aux étudiantes] en conformité avec les besoins exprimés par l'ensemble de la communauté étudiante, et ce, en tenant compte des ressources disponibles. » (Université de Montréal 2015 b) La composition du CoSAÉ, paritaire entre les étudiants et les étudiantes et les membres de l'administration est conforme avec le mandat du comité puisqu'elle permet de tenir compte autant des besoins de la communauté étudiante – exprimés par les personnes représentant la communauté étudiante – que des ressources disponibles – déterminées par l'administration. Cependant, ce dernier n'est pas décisionnel et agit uniquement à titre consultatif. Bien que l'Université soit ouverte aux propositions amenées par les étudiants et les étudiantes au CoSAÉ, elle peut tout de même décider unilatéralement de ne pas appliquer les recommandations étudiantes. Un CoSAÉ paritaire décisionnel permettrait donc de réellement concilier les deux aspects de son mandat en respectant autant les besoins de la communauté étudiante que les ressources disponibles et forcerait ainsi l'atteinte d'un consensus entre l'administration et les demandes étudiantes au sujet des services offerts aux étudiants et aux étudiantes. Ce type de comité existe déjà à l'Université de Montréal. On compte notamment le comité d'attribution du Fonds d'amélioration de la vie étudiante; le comité de distribution des frais relatifs à l'amélioration des services technologiques et informatiques et des collections des bibliothèques ainsi que le Comité universitaire prévu dans la *Politique sur les droits des étudiantes et des étudiants* (Université de Montréal 2016 c).

Pour rendre le CoSAÉ décisionnel, la description du mandat spécifique du CoSAÉ doit être revue. La description actuelle est la suivante :

- a) Voir à l'élaboration des grandes orientations des services; b) Favoriser le développement des Services aux étudiants [et aux étudiantes] et de s'assurer du fonctionnement efficace de chacun des services conformément aux besoins identifiés et en fonction des ressources disponibles; c) Proposer des investissements à moyen et à long terme à l'intérieur des règles constitutionnelles; d) Voir à la formation de comités consultatifs pertinents et prendre avis auprès d'eux; e) Voir à la répartition de la partie compressible du budget de fonctionnement à l'intérieur des enveloppes accordées par

le Comité exécutif et voir au suivi de son exécution; f) Effectuer une évaluation périodique de l'offre de services. (Université de Montréal 2015 b)

Afin de rendre le CoSAÉ décisionnel, la responsabilité d'approuver le budget des SAÉ doit impérativement être ajoutée à la description de son mandat spécifique. De plus, le mandat devrait inclure l'approbation de toute modification à l'offre de services des SAÉ et la possibilité d'énoncer des mandats qui doivent être réalisés par la direction des SAÉ.

Recommandation 11

Que le Conseil des Services aux étudiants [et aux étudiantes] (CoSAÉ) soit décisionnel et que la description de son mandat spécifique soit modifiée afin d'y inclure l'adoption du budget des Services aux étudiants [et aux étudiantes] (SAÉ) et la possibilité de donner des mandats spécifiques à son directeur ou à sa directrice.

Recommandation 12

Que la composition du Conseil des Services aux étudiants [et aux étudiantes] (CoSAÉ) demeure paritaire entre les représentants et les représentantes de la communauté étudiante ainsi que de l'administration.

4.4. UNE ENTENTE SUR LE MONTANT TOTAL DES FRAIS

Si l'augmentation de la cotisation étudiante pour les « frais de services aux étudiants [et aux étudiantes] » est appuyée par les étudiants et les étudiantes, une entente devra être conclue entre la FAÉCUM, l'AGEEFEP et l'Université de Montréal. Cette entente statuera sur la portion des « frais de services aux étudiants [et aux étudiantes] » qui sera sous entente et qui, par conséquent, ne pourra pas être indexée selon les règles gouvernementales. Ainsi, il serait possible de créer un gel artificiel des « frais de services aux étudiants [et aux étudiantes] » en englobant le montant total de ces frais dans l'entente conclue avec l'Université.

Bien entendu, une telle entente fixerait le montant des cotisations étudiantes, soit la portion la plus importante des revenus des SAÉ, et entraînera conséquemment des demandes de négociation plus fréquentes de la part des SAÉ. Cela peut être bénéfique pour les étudiants et les étudiantes puisque chaque nouvelle entente offre l'opportunité d'augmenter le financement des SAÉ en provenance de l'Université, de bonifier l'offre de services ou d'obtenir de nouveaux avantages pour la communauté étudiante.

Recommandation 13

Que l'entente entre l'Association générale des étudiants et étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal (AGEEFEP), la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) et l'Université de Montréal concernant l'augmentation de la cotisation étudiante pour les « frais de services aux étudiants [et aux étudiantes] » englobe le montant total des frais.

4.5. DES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES À REDISTRIBUER

Le tableau 1 indique la répartition des « frais de services aux étudiants [et aux étudiantes] » entre le CEPSUM et les SAÉ selon le cycle et le statut d'études pour l'année universitaire 2015-2016. Ainsi, l'ensemble des étudiants et des étudiantes qui cotisent aux « frais des services aux étudiants [et aux étudiantes] » versent un certain montant aux SAÉ et au CEPSUM. Comme présenté au tableau 8, tous et toutes ont ainsi accès, selon les mêmes modalités, à l'ensemble des services offerts par les SAÉ. Toutefois, cela n'est pas le cas pour le CEPSUM. En effet, même si les étudiants et les étudiantes à temps partiel, à demi temps ou en rédaction versent une part de leur cotisation au CEPSUM, ceux-ci, à l'instar du grand public, ne sont pas considérés « membres du CEPSUM » et ne disposent donc pas de l'accès gratuit aux plateaux sportifs ni du tarif réduit pour les activités. Afin d'obtenir cela, ils et elles doivent déboursier les frais supplémentaires qui leur sont imposés. Ces frais sont présentés au tableau 21. Cela est d'autant plus problématique que les frais supplémentaires ainsi prélevés par le CEPSUM sont entièrement conservés, sans être redistribués dans une juste proportion aux SAÉ.

Tableau 21 : Montant total de la cotisation aux « frais de services aux étudiants [et aux étudiantes] » et des frais supplémentaires chargés par le CEPSUM selon le statut étudiant et le cycle d'études.

Nombre de crédits	1 ^{er} cycle				TOTAL	2 ^e et 3 ^e cycles				TOTAL
	SAÉ		CEPSUM			SAÉ	CEPSUM		TOTAL	
	Cotisation	Cotisation	Frais	Cotisation			Cotisation	Frais		
Temps partiel	0	0,00 \$	0,00 \$	102,72 \$	102,72 \$	Rédaction	0,00 \$	0,00 \$	102,72 \$	102,72 \$
	1	5,71 \$	2,85 \$	94,16 \$	102,72 \$					
	2	11,41 \$	5,71 \$	85,60 \$	102,72 \$					
	3	17,12 \$	8,56 \$	77,04 \$	102,72 \$					
	4	22,83 \$	11,41 \$	68,48 \$	102,72 \$					
	5	28,53 \$	14,27 \$	59,92 \$	102,72 \$					
	6	34,24 \$	17,12 \$	51,36 \$	102,72 \$					
	7	39,95 \$	19,97 \$	42,80 \$	102,72 \$					
	Demi temps	8	45,65 \$	22,83 \$	34,24 \$	102,72 \$	42,80 \$	21,40 \$	38,52 \$	102,72 \$
		9	51,36 \$	25,68 \$	25,68 \$	102,72 \$				
		10	57,07 \$	28,53 \$	17,12 \$	102,72 \$				
11		62,77 \$	31,39 \$	8,56 \$	102,72 \$					
Temps plein	12	68,48 \$	34,24 \$	0,00 \$	102,72 \$	Plein temps	85,60 \$	42,80 \$	0,00 \$	128,40 \$
	13	74,19 \$	37,09 \$	0,00 \$	111,28 \$					
	14	79,89 \$	39,95 \$	0,00 \$	119,84 \$					
	15	85,60 \$	42,80 \$	0,00 \$	128,40 \$					

(Université de Montréal 2016 a).
(CEPSUM 2016).

Afin de bien cerner la solution à favoriser pour résoudre cette problématique à l'avantage de l'ensemble des étudiants et des étudiantes, il faudrait évaluer le tout plus en détail et obtenir des données concrètes concernant l'utilisation du CEPSUM par les étudiants et les étudiantes, selon leur statut et leur cycle d'études. Une fois la division des « frais de services aux étudiants [et aux étudiantes] » obtenue, ces

solutions pourront être mises de l'avant au cours d'éventuelles négociations de la cotisation étudiante avec le CEPSUM.

CONCLUSION

Cet avis, qui s'inscrit dans le cadre des négociations en vue d'augmenter la cotisation étudiante aux SAÉ, a permis d'explorer plusieurs aspects des services offerts aux étudiants et aux étudiantes à l'Université de Montréal. D'abord, il a été convenu qu'il serait plus avantageux pour l'ensemble de la communauté étudiante de diviser les frais relatifs aux « services aux étudiants [et aux étudiantes] » actuellement prévus sur la facture étudiante en des frais distincts, soit des frais pour le CEPSUM et d'autres pour les SAÉ. Les montants de ces différents frais selon chacun des statuts étudiants ont d'ailleurs été déterminés. Ensuite, il a été possible de constater que les services actuellement offerts par les SAÉ sont utilisés de façon variable par la communauté étudiante. Toutefois, chaque service est tout de même considéré comme pertinent. De plus, le montant d'une cotisation équitable a été déterminé pour les étudiants et les étudiantes en rédaction. Afin de préserver la totalité des services offerts, cette cotisation a été établie à cout nul et permettra ainsi aux étudiants et aux étudiantes en rédaction d'avoir accès aux mêmes tarifs que le reste de la communauté étudiante pour l'ensemble des services offerts par les SAÉ. Finalement, de nombreux avantages pouvant être obtenus au cours des négociations ont été établis et devront être mis de l'avant.

Les négociations qui auront lieu avec les SAÉ seront donc axées vers la conservation de la gamme entière des services offerts et l'obtention du plus d'avantages possibles pour les étudiants et les étudiantes. Les recommandations présentes dans cet avis constitueront les bases de ce processus et permettront de négocier l'entente la plus avantageuse pour l'ensemble de la communauté étudiante. Cette entente sera par la suite présentée au conseil central, où les étudiants et les étudiantes pourront décider de l'adopter ou non. Bien que l'augmentation de la cotisation étudiante au-delà de l'indexation prévue par le ministère exige une entente avec les associations étudiantes concernées, il sera important de garder en tête en tout temps qu'un refus d'augmenter la cotisation étudiante entraînera fort probablement des coupes dans la gamme de services actuellement offerte par les SAÉ.

RAPPEL DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

Que les « frais de services aux étudiants [et aux étudiantes] » soient divisés en deux frais institutionnels obligatoires distincts : l'un pour le Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal (CEPSUM) et l'autre pour les Services aux étudiants [et aux étudiantes] (SAÉ).

Recommandation 2

Que les montants des frais institutionnels obligatoires des Services aux étudiants [et aux étudiantes] (SAÉ) pour l'année universitaire 2015-2016 soient de 5,71 \$ par crédit jusqu'à un maximum de 85,60 \$ pour les étudiantes et les étudiants au premier cycle et qu'ils soient respectivement de 42,80 \$ et de 85,60 \$ pour celles et ceux qui étudient à temps partiel ou à temps plein aux cycles supérieurs.

Recommandation 3

Que les montants des frais institutionnels obligatoires du Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal (CEPSUM) pour l'année universitaire 2015-2016 soient de 2,85 \$ par crédit jusqu'à un maximum de 42,80 \$ pour les étudiantes et les étudiants au premier cycle et qu'ils soient respectivement de 21,40 \$ et de 42,80 \$ pour celles et ceux qui étudient à temps partiel ou à temps plein aux cycles supérieurs.

Recommandation 4

Que tous les services offerts par les Services aux étudiants [et aux étudiantes] (SAÉ) au cours de l'année universitaire 2015-2016 soient maintenus.

Recommandation 5

Que les étudiants et les étudiantes en rédaction cotisent aux Services aux étudiants [et aux étudiantes] (SAÉ) à hauteur de 8,37 \$ par trimestre.

Recommandation 6

Que l'Université de Montréal s'engage à reverser annuellement aux Services aux étudiants [et aux étudiantes] (SAÉ) leur proportion de l'augmentation réglementaire des frais institutionnels obligatoires telle qu'autorisée par le ministère, c'est-à-dire celle liée à l'indexation de la portion qui n'est pas sous entente des « frais de services aux étudiants [et aux étudiantes] ».

Recommandation 7

Qu'une subvention ponctuelle de 94 400 \$ soit accordée aux Services aux étudiants [et aux étudiantes] (SAÉ) par l'Université de Montréal pour couvrir les années où les subventions pour l'utilisation du volet

santé physique du Centre de santé et de consultation psychologique (CSCP) par le personnel de l'Université et pour le soutien à la réussite n'ont pas été indexées.

Recommandation 8

Que les subventions accordées aux Services aux étudiants [et aux étudiantes] (SAÉ) par l'Université de Montréal pour l'utilisation du volet santé physique du Centre de santé et de consultation psychologique (CSCP) par le personnel de l'Université et pour le soutien à la réussite soient de 579 197 \$ pour l'année universitaire 2016-2017.

Recommandation 9

Que les subventions accordées aux Services aux étudiants [et aux étudiantes] (SAÉ) par l'Université de Montréal pour l'utilisation du volet santé physique du Centre de santé et de consultation psychologique (CSCP) par le personnel de l'Université et pour le soutien à la réussite soient indexées au même taux que celui prévu pour la subvention du ministère pour les « services aux étudiants [et aux étudiantes] » dans les *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec* du gouvernement.

Recommandation 10

Que les contributions des écoles affiliées aux Services aux étudiants [et aux étudiantes] (SAÉ) pour l'utilisation du Centre de santé et de consultation psychologique (CSCP) soient indexées au même taux que celui prévu pour la subvention du ministère pour les « services aux étudiants [et aux étudiantes] » dans les *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec* du gouvernement.

Recommandation 11

Que le Conseil des Services aux étudiants [et aux étudiantes] (CoSAÉ) soit décisionnel et que la description de son mandat spécifique soit modifiée afin d'y inclure l'adoption du budget des Services aux étudiants [et aux étudiantes] (SAÉ) et la possibilité de donner des mandats spécifiques à son directeur ou à sa directrice.

Recommandation 12

Que la composition du Conseil des Services aux étudiants [et aux étudiantes] (CoSAÉ) demeure paritaire entre les représentants et les représentantes de la communauté étudiante ainsi que de l'administration.

Recommandation 13

Que l'entente entre l'Association générale des étudiants et étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal (AGEEFEP), la Fédération des associations étudiantes du campus

de l'Université de Montréal (FAÉCUM) et l'Université de Montréal concernant l'augmentation de la cotisation étudiante pour les « frais de services aux étudiants [et aux étudiantes] » englobe le montant total des frais.

BIBLIOGRAPHIE

CEPSUM. 2016. « Abonnements – Étudiants ». <http://www.cepsum.umontreal.ca/abonnements/etudiants/>.

FAÉCUM. 2002. « Le Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal depuis Hermès ».

FAÉCUM. 2005. « Le centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal. Avis sur la situation du CEPSUM ».

FAÉCUM. 2015. « Sondage sur les Services aux Étudiants (SAÉ) ». <http://www.faecum.qc.ca/nouvelles/rentree-d-automne/sondage-sur-les-services-aux-etudiants-sae>.

Gouvernement du Québec. 2008. « Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2008-2009 ». http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Universite/Calculs_subventions/Regles_budgetaires_universites_2008-2009.pdf.

Gouvernement du Québec. 2009. « Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2009-2010 ». http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Universite/Calculs_subventions/Regles_budgetaires_universites_2009-2010.pdf.

Gouvernement du Québec. 2011 a. « Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2010-2011. Version révisée. Avril 2011 ». http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Universite/Calculs_subventions/Regles_budgetaires_universites_2010-2011_Revisee.pdf.

Gouvernement du Québec. 2011 b. « Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec. Année universitaire 2011-2012. Novembre 2011 ». http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Universite/Calculs_subventions/Regles_budgetaires_universites_2011-2012.pdf.

Gouvernement du Québec. 2013 a. « Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec. Année universitaire 2012-2013. Mars 2013 ». http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Universite/Calculs_subventions/Regles_budgetaires_universites_2012-2013.pdf.

Gouvernement du Québec. 2013 b. « Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec. Année universitaire 2013-2014. Octobre 2013 ». http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Universite/Calculs_subventions/Regles_budgetaires_universites_2013-2014.pdf.

Gouvernement du Québec. 2014. « Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec. Année universitaire 2014-2015. Novembre 2014 ». http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Universite/Calculs_subventions/Regles_budgetaires_universites_2014-2015.pdf.

Gouvernement du Québec. 2015. « Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec. Année universitaire 2015-2016. Juillet 2015 ».

Services aux étudiants. 2009. « Présentation du budget prévisionnel 2008-2009 ».

Services aux étudiants. 2010. « Présentation du budget prévisionnel 2009-2010 ».

- Services aux étudiants. 2011 a. « Projet de création du Centre de soutien à la réussite étudiante (CESAR) ».
- Services aux étudiants. 2011 b. « Présentation du budget prévisionnel 2010-2011 ».
- Services aux étudiants. 2012. « Présentation du budget prévisionnel 2011-2012 ».
- Services aux étudiants. 2013. « Présentation du budget prévisionnel 2012-2013 ».
- Services aux étudiants. 2014 a. « Grille tarifaire ». http://www.cesar.umontreal.ca/documents/10.00183-11X17_Hausse_tarifs.pdf.
- Services aux étudiants. 2014 b. « Avis à la clientèle ». http://www.cscp.umontreal.ca/documents/Hausse_tarifaire_sans_psych.pdf.
- Services aux étudiants. 2014 c. « Présentation du budget prévisionnel 2013-2014 ».
- Services aux étudiants. 2015 a. « Rapport annuel. Services aux étudiants. 2014-2015 ». http://sae.umontreal.ca/publications/documents/SAE_Rapport_annuel_2015/SAE_Rapport_annuel_2015.pdf.
- Services aux étudiants. 2015 b. « Présentation du budget prévisionnel 2014-2015 ».
- Services aux étudiants. 2015 c. « Présentation du budget prévisionnel 2015-2016 ».
- Services aux étudiants. 2016 a. « Services aux étudiants ». <http://www.sae.umontreal.ca/>.
- Services aux étudiants. 2016 b. « Action humanitaire et communautaire. Atelier Sud-Nord ». <http://www.ahc.umontreal.ca/entraide/sud-nord.htm>.
- Services aux étudiants. 2016 c. « Centre de santé et de consultation psychologique ». <http://www.cscp.umontreal.ca>.
- Services aux étudiants. 2016 d. « CÉSAR ». <http://www.cesar.umontreal.ca>.
- Services aux étudiants. 2016 e. « Action humanitaire et communautaire ». <http://www.ahc.umontreal.ca>.
- Université de Montréal. 2009. « Entente concernant les frais institutionnels obligatoires relatifs aux services aux étudiants ».
- Université de Montréal. 2015 a. « Le défi de l'intégration des étudiants en situation de handicap ». <http://sse.umontreal.ca/apprentissage/documentation/ESH-Guide-f-2015.pdf>.
- Université de Montréal. 2015 b. « Conseil des Services aux étudiantes ». http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/vade-mecum/comite-recherche/comite/conseil_des_services_aux_etudiants/.
- Université de Montréal. 2016 a. « Cout des études – Hiver 2016 ». <http://www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/droit-scolarite.html>.
- Université de Montréal. 2016 b. « Nouvelle ère pour les collections ». <http://www.bib.umontreal.ca/collections-nouvelle-ere/>.
- Université de Montréal. 2016 c. « Tous les comités ». <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/vade-mecum/tous-les-comites/>.

Zins Beanchesne et associés. 2015. « Résultats du sondage. Rapport final. Mars 2015 ».

ANNEXE A : QUESTIONNAIRE

Les questions qui suivent concernent le secteur ACCUEIL ET INTÉGRATION des Services aux étudiants (SAÉ).

1. Avez-vous déjà utilisé les services suivants?

(Oui/Non/Ne sais pas)

2. Les services suivants sont-ils pertinents *pour vous ou pour les autres étudiants et étudiantes?*

(0 : Pas du tout pertinent à 5 : Très pertinent)

- | | | |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - <u>Carrefour SAÉ</u>; - <u>Action humanitaire et communautaire (AHC)</u>; - Programme Passerelle; - Jumelage interlinguistique; - Popote étudiante; - Clef des champs; - Atelier sud-nord; - Info-stage en coopération internationale; - Bonne boîte bonne bouffe (BBBB); - Paniers de Noël; - Grands bazars étudiants; - Semaine interculturelle; - Journées de l'AHC et journées de l'action bénévole; - Programme écoute-référence; - Programme études-famille; - Bénévoles +; - Journal <i>La Cohue</i>; | <ul style="list-style-type: none"> - Centre de soutien aux regroupements étudiants (CSRE); - <u>Logement hors campus</u>; - Conseils; - Banque de logement; - <u>Maison internationale</u>; - Informations, conseil, formations pré-départ et soutien à l'étranger; - Bourses et financement; - Programmes d'échanges d'étudiants, projets de courte durée, stages, séjours de recherche et cotutelle; - Semaine de l'éducation internationale; - <u>Activités culturelles</u>; - Ciné-campus; - Centre d'essai; - UdeM en spectacle; - Mode et création; | <ul style="list-style-type: none"> - Langues; - Cinéma; - Danse; - Théâtre; - Photographie; - Arts visuels; - Musique; - Médias et communication; - <u>Bureau des étudiants internationaux (BEI)</u>; - Rencontres d'informations, ateliers d'accueil et webinaires; - Semaine et journée d'accueil pour les étudiantes et les étudiants étrangers; - Visites guidées du campus; - 5 à 7 du BEI, sorties et activités; - Bulletin d'informations <i>L'International</i>. |
|--|---|--|

Les questions qui suivent concernent le secteur RESSOURCES SOCIOÉCONOMIQUES des Services aux étudiants (SAÉ).

3. Avez-vous déjà utilisé les services suivants?

(Oui/Non/Ne sais pas)

4. Les services suivants sont-ils pertinents *pour vous ou pour les autres étudiants et étudiantes?*

(0 : Pas du tout pertinent à 5 : Très pertinent)

- | | | |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - <u>Programmes études-travail</u>; - <u>Bureau de l'aide financière (BAF)</u>; - Conseil et consultations individuelles; - Séances d'informations; - Aide financière aux études; | <ul style="list-style-type: none"> - Prêts de dépannage; - Ententes de paiement pour frais de scolarité; - <i>E-bulletin</i>; - <u>Bourses d'études</u>; - Ateliers et séances d'informations; | <ul style="list-style-type: none"> - Consultations individuelles, aide et conseils à la préparation des dossiers de candidature; - Répertoire de bourses en ligne. |
|---|---|--|

Les questions qui suivent concernent le secteur CENTRE DE SANTÉ ET DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE (CSCP) des Services aux étudiants (SAÉ).

5. Avez-vous déjà utilisé les services suivants?

(Oui/Non/Ne sais pas)

6. Les services suivants sont-ils pertinents *pour vous ou pour les autres étudiants et étudiantes*?

(0 : Pas du tout pertinent à 5 : Très pertinent)

- Consultation psychologique;
- Groupes de soutien;
- Prévention du suicide;
- Pleine conscience;
- Troubles du sommeil;
- Troubles alimentaires;
- Activités de prévention;

- Nutrition;
- Duels culinaires;
- Consultations individuelles;
- Concours de recettes étudiantes;
- Analyses de laboratoire;
- Consultations médicales;
- Urgence mineure;

- Consultation médicale sur rendez-vous;
- Dermatologie;
- Psychiatrie;
- Soins infirmiers et vaccination;
- Physiothérapie.

Les questions qui suivent concernent le secteur CENTRE ÉTUDIANT DE SOUTIEN À LA RÉUSSITE (CÉSAR).

7. Avez-vous déjà utilisé les services suivants?

(Oui/Non/Ne sais pas)

8. Les services suivants sont-ils pertinents *pour vous ou pour les autres étudiants et étudiantes*?

(0 : Pas du tout pertinent à 5 : Très pertinent)

- Soutien aux étudiants en situation de handicap (SESH);
- Conseils et consultations individuelles;
- Ateliers;
- Groupe d'entraide;
- Salons des technologies;
- Soutien à l'apprentissage;
- Ateliers et Midi Études +;
- Consultations individuelles;
- Évaluation neuropsychologique;
- Orthopédagogie;

- Orientation scolaire et professionnelle;
- Ateliers;
- Consultations individuelles;
- Semaine du choix de carrière;
- Mentorat (Projet Télémaque);
- Information scolaire et professionnelle;
- Ateliers et « Midi » Information scolaire et professionnelle;
- Consultations individuelles;
- Salle de documentation;

- Centre de communication écrite (CCE);
- Ateliers;
- Centre d'aide en français (CAF);
- Francofête;
- Tests de français;
- Développement de carrière et employabilité;
- Alerte-emploi;
- Emplois sur le campus;
- Consultations individuelles;
- Ateliers d'intégration au marché du travail;
- Salons de l'emploi et journées carrière.

9. Pour quelle(s) raison(s) n'utilisez-vous pas davantage les services offerts par les SAÉ?

10. Comment vous identifiez-vous?

(Femme/Homme/Autre identité - spécifiez)

11. Quelle est votre année de naissance?

12. À quelle faculté étudiez-vous principalement?

(Liste des facultés/Ne sais pas)

13. Dans quel département étudiez-vous principalement?

(Liste des départements/Ne sais pas)

14. Quel est votre cycle d'études?

(Liste des cycles d'études/Ne sais pas)

15. Quel est votre principal programme d'études?

(Liste des programmes d'études/Ne sais pas)

16. Quel est votre statut d'études?

(Liste des statuts d'études/Ne sais pas)

17. Quand avez-vous été admis pour la première fois à l'Université de Montréal?**18. Quels pavillons de l'Université de Montréal fréquentez-vous le plus souvent?**

(Liste des pavillons)

19. Cochez toutes les particularités qui s'appliquent à votre situation personnelle.

- Étudiant québécois ou étudiante québécoise;
- Étudiant canadien non résident du Québec ou étudiante canadienne non résidente du Québec;
- Étudiant international ou étudiante internationale;
- Étudiant ou étudiante libre;
- Parent-étudiant;
- Étudiant ou étudiante autochtone;
- Étudiant ou étudiante en situation de handicap;
- Étudiant ou étudiante de première génération;
- Autre (spécifiez).